



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Octobre 2023



departement41.fr





©CD41/N. Derré

ÉDITO

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». Il a pour finalité de revoir le modèle de développement mis en œuvre durant les dix-huit dernières décennies pour assurer à l'humanité un avenir sur Terre et des perspectives sur le long terme.

Concrètement, il s'agit de corriger la trajectoire inquiétante du climat, de protéger une biodiversité qui fait face à une extinction de masse et de promouvoir un modèle de société plus respectueux du bien-être des hommes et des femmes.

Le conseil départemental a pris la mesure de ces défis et s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 départemental afin d'apporter sa contribution à l'œuvre commune.

Il propose un ensemble de 132 actions qui prennent appui sur les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Au-delà d'un plan d'action concret et mesurable, l'Agenda 2030 a insufflé une prise de conscience de tous les acteurs du conseil départemental et fait que, petit à petit, le développement durable est devenu une réalité inhérent à toutes les actions développées au sein de notre collectivité.

L'Agenda 2030 restera une démarche vivante soumise à évaluation régulière et amélioration continue pour s'adapter d'années en années aux nouvelles réalités de notre territoire.

Ainsi, le rendez-vous annuel du Rapport de Développement Durable, d'une obligation légale, est désormais devenu à la fois une vitrine des actions du département en faveur du développement durable et le bilan annuel de notre Agenda 2030.

Je vous invite à découvrir ce rapport qui met en lumière les actions conduites durant l'année 2022 montrant l'exemple d'une collectivité engagée et responsable.

Philippe Guet

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

L'AGENDA 2030 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Les Nations-Unies ont adopté le programme du développement durable pour la période de 2015 à 2030 :
l'AGENDA 2030.

Il se compose de 17 objectifs de développement durable (ODD) et de 169 cibles.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de répondre à ces ODD et à ces cibles, **le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, en décembre 2020, son propre Agenda 2030.** Ce plan d'actions ayant vocation à évoluer dans le temps, en fonction de nouveaux objectifs réglementaires et de nouvelles ambitions du conseil départemental, **une première mise à jour du document a été approuvée en juin 2022.** Elle a notamment permis de mettre en lumière les actions identifiées comme prioritaires par l'Assemblée départementale. En complément, certains objectifs, sous-objectifs et certaines actions ont été reformulés, ajoutés, supprimés et/ou déplacés, suite à un travail d'analyse approfondie par les services en interne et d'appropriation par la nouvelle Assemblée départementale.

L'Agenda 2030 comporte désormais 5 axes, 17 objectifs et 132 actions.

Le présent Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) pour l'année 2022 **s'appuie sur les objectifs et les actions de l'Agenda 2030 du conseil départemental de Loir-et-Cher mis à jour.** Cette configuration permet, et permettra, de suivre l'état d'avancement des actions de l'Agenda 2030, au cours des années, et d'évaluer la bonne atteinte des objectifs initialement fixés.

LE BUDGET DE VOTRE DÉPARTEMENT UN BUDGET VOLONTARISTE ET AMBITIEUX DE 436 MILLIONS D'EUROS (M€)

SOLIDARITÉS

256 M€*

- PERSONNES ÂGÉES : 70 M€
- INSERTION LOGEMENT : 64 M€
- ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE : 63 M€
- PERSONNES HANDICAPÉES : 57 M€
- SANTÉ : 2 M€

ROUTES, PONTS
ET BÂTIMENTS
81 M€*

FRAIS DE
FONCTIONNEMENT,
DETTE
33 M€*

COLLÈGES, ÉDUCATION,
JEUNESSE
22 M€*

SAPEURS-
POMPIERS
18 M€*

CULTURE, SPORTS
ET VIE ASSOCIATIVE
9 M€*

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
17 M€*



Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT




* dont masse salariale

ROKO
VOKO

Les 5 axes du développement durable pour le conseil départemental :

1- PROTÉGER LE CLIMAT	8
1.1 - Être exemplaire en matière de réduction de l’empreinte carbone de notre structure et de nos techniques ...	10
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 24 dont 9 prioritaires	
1.2 - Inscrire le département dans la transition énergétique	14
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 7 dont 4 prioritaires	
1.3 - Développer de nouvelles mobilités sur le territoire	18
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 3 dont 2 prioritaires	
2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ.....	22
2.1 - Élaborer un grand plan biodiversité et paysages	24
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 10 dont 2 prioritaires	
2.2 - Gérer la ressource en eau.....	28
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 4 dont 4 prioritaires	
2.3 - Aider et accompagner les acteurs du territoire	30
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 4 prioritaires	
3- VIVRE ENSEMBLE.....	34
3.1 - Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique et solidaire	36
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 7 dont 5 prioritaires	
3.2 - Faire découvrir le territoire.....	40
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 8 dont 3 prioritaires	
3.3 - Aider à la transition écologique responsable et solidaire.....	44
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 3 prioritaires	
4- ÊTRE SOLIDAIRE	46
4.1 - Agir pour vaincre les situations de précarité	48
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 11 dont 7 prioritaires	
4.2 - Favoriser l’insertion sociale, scolaire et professionnelle	52
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 13 dont 5 prioritaires	
4.3 - Privilégier la santé et une alimentation saine	56
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 8 dont 8 prioritaires	
4.4 - Agir pour l’égalité.....	60
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 6	
5- ENTREPRENDRE RESPONSABLE.....	62
5.1 - Inspirer le changement par la responsabilité interne	64
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 6	
5.2 - Promouvoir la transversalité et la cohésion.....	68
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 2	
5.3 - Informer pour changer durablement nos comportements.....	72
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 7	
5.4 - Former les jeunes générations aux enjeux de développement durable	74
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 6 dont 2 prioritaires	

CONTRIBUTION DES OBJECTIFS (1.1, 1.2, 1.3, 2.1, ETC.) AUX 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

1 PAS DE PAUVRETÉ 	AXE 1 Objectif 1.2 AXE 4 Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	AXE 1 Objectif 1.3 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 AXE 5 Objectif 5.3
2 FAIM «ZÉRO» 	AXE 2 Objectif 2.3 AXE 3 Objectifs 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.3	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	AXE 1 Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.2 AXE 5 Objectifs 5.1 et 5.3
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	AXE 1 Objectifs 1.1 et 1.3 AXE 3 Objectif 3.2 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.3	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	AXE 1 Objectifs 1.1 et 1.2 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectifs 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.3 AXE 5 Objectifs 5.1, 5.3 et 5.4
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectif 3.1 AXE 4 Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 AXE 5 Objectifs 5.3 et 5.4	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	AXE 1 Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectifs 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.2 AXE 5 Objectifs 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	AXE 4 Objectif 4.4	15 VIE TERRESTRE 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectifs 3.2 et 3.3 AXE 5 Objectif 5.4
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectif 3.3 AXE 5 Objectifs 5.1 et 5.3	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.4 AXE 5 Objectif 5.2
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	AXE 1 Objectifs 1.1 et 1.2 AXE 3 Objectif 3.3	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1 et 4.4 AXE 5 Objectif 5.2
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	AXE 1 Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3 AXE 2 Objectif 2-3 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.2, 4.3 et 4.4	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	AXE 1 Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3 AXE 2 Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 AXE 3 Objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 AXE 4 Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 AXE 5 Objectifs 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 3 Objectif 3.3 AXE 5 Objectif 5.2	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	AXE 1 Objectif 1.1 AXE 3 Objectif 3.3 AXE 5 Objectif 5.2



1

PROTÉGER LE CLIMAT

L'année 2022 a été l'année la plus chaude jamais mesurée en France, depuis le début des relevés météorologiques en 1900. Sur l'ensemble de l'année, la température a atteint 14,5°C en moyenne sur la France. L'année 2022 a également été marquée par les publications des volumes 2 et 3 du 6^e rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), portant sur les impacts, l'adaptation, la vulnérabilité et l'atténuation du changement climatique.

Les changements climatiques affectent désormais tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent les conditions de vie des populations avec une amplification extrême des phénomènes météorologiques : le territoire du Loir-et-Cher n'y échappe pas.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher s'engage à définir une trajectoire permettant de répondre au mieux aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.

1-1 ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE STRUCTURE ET DE NOS TECHNIQUES

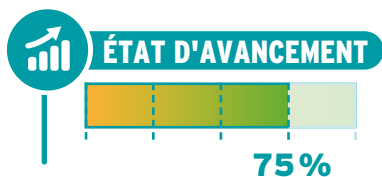
L'objectif « Être exemplaire en matière de réduction de l'empreinte carbone de notre structure et de nos techniques » est structuré en neuf sous-objectifs et vingt-quatre actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Connaître pour adapter les actions	Établir un audit clair de l'impact de la structure sur l'environnement : bilan carbone du conseil départemental de Loir-et-Cher*	X
	Réaliser un suivi annuel du plan de transition associé au bilan carbone du conseil départemental de Loir-et-Cher	X
	Valoriser toutes les dépenses concourant aux objectifs de développement durable du conseil départemental	
Viser les hautes exigences environnementales des bâtiments	Minimiser la consommation énergétique des bâtiments	X
	Déployer des panneaux solaires pour se rapprocher de l'autonomie électrique*	X
	Atteindre l'objectif de 100 % de construction et de restructuration de bâtiments certifiés Haute Qualité Environnementale (HQE)	X
	Pour l'ensemble des projets de construction et de restructuration, favoriser les démarches vertueuses volontaristes	
	Développer les systèmes de gestion intégrée des eaux et de réduction des consommations	
Promouvoir un bâti durable et partager nos savoir-faire	Partager les bâtiments pour optimiser le taux d'occupation, notamment les collèges : accueil d'associations le soir et les week-ends, ouverture des CDI, etc.	
	Redéfinir l'utilisation des bâtiments et des bureaux pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages	
	Contribuer au partage du savoir-faire du département en matière d'efficacité énergétique et de qualité environnementale des bâtiments	
Développer une nouvelle mobilité interne	Réaliser un plan de déplacement interne*	X
	Renouveler les flottes de véhicules pour des véhicules à faible ou très faible émission de CO ₂	X
Limiter les achats, favoriser les achats locaux et durables	Limiter nos achats de fournitures de bureau et réduire notre consommation de papier	
	Faire une analyse Cycle de vie / Coût global sur les achats à chaque fois que cela est pertinent	
	Augmenter la part de l'achat local	X
Limiter les déchets, favoriser le réemploi, la réutilisation ou le recyclage	Accroître le tri et la collecte de nos produits en fin de vie pour traitement	
	Favoriser le réemploi tant en interne (collecte et échange de matériel) qu'en externe (dons, ventes aux enchères, etc.)	
Favoriser la biodiversité	Aménager nos espaces verts avec des plantes adaptées aux conditions climatiques locales	
	Développer les refuges pour la faune	
S'adapter au changement climatique	Développer un système durable de lutte contre l'inconfort d'été	
Adapter nos projets d'infrastructures routières et nos techniques d'entretien routier aux enjeux du développement durable	Limiter les impacts environnementaux des chantiers de constructions neuves, de maintenance et d'aménagements de sécurité, en intégrant des critères liés au développement durable	
	Questionner et adapter nos politiques d'entretien des dépendances vertes pour une meilleure préservation de la biodiversité	
	Rester en veille et expérimenter des nouvelles techniques d'entretien routier afin de limiter les impacts environnementaux	X

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Établir un audit clair de la structure sur l'environnement : bilan carbone du conseil départemental de Loir-et-Cher



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le décret du 11 juillet 2011 institue la notion de Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Ce bilan concerne les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et doit être réalisé tous les 3 ans. Il est accompagné d'une synthèse des actions prévues dans les 3 ans, avec les réductions d'émissions attendues.

Soucieux de réduire sa contribution au changement climatique, **le conseil départemental de Loir et Cher s'est engagé, avec l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé, dans la mise à jour de son BEGES** (ancienne version simplifiée de 2010) avec comme année de référence l'année 2019. Ce BEGES porte sur le périmètre « Patrimoine et Compétences », à savoir les activités internes de la collectivité.

BILAN 2022

Le travail de mise à jour du BEGES du conseil départemental s'est étalé sur les années 2021 et 2022. Il a été présenté à l'Assemblée départementale lors de la commission permanente de mai 2022.

Sur l'année 2019, 21 700 tonnes équivalent CO₂ ont été émises, soit 15 tonnes équivalent CO₂ par agent (= 80 000 km en voiture).

47 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du patrimoine routier départemental, et notamment des marchés de travaux ; 36 % proviennent du secteur de l'éducation (repas servis dans les collèges, énergie des bâtiments, etc.). Les déplacements représentent quant à eux 10 % des émissions de gaz à effet de serre du conseil départemental.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, **le conseil départemental doit atteindre les 2 tonnes équivalent CO₂ par agent**. Il s'engage dans la voie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre par le biais de [l'Agenda 2030](#) et du plan de transition associé au BEGES, en cours de construction.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Co-construire et finaliser le plan de transition avec des trajectoires de réduction des émissions à définir.

Mettre à jour tous les 3 ans le BEGES.

Engager la réflexion sur la contribution du conseil départemental à la compensation carbone (Label Bas Carbone).

Emissions du Conseil Départemental en 2019

15 T de CO₂ équivalent par agent
Soit 80 000 km en voiture

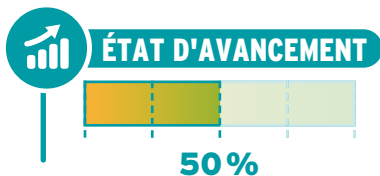
VS

11,2 T de CO₂ équivalent par personne
Moyenne nationale

OBJECTIF D'ICI À 2050

2 T de CO₂ équivalent par personne

Déployer des panneaux solaires pour se rapprocher de l'autonomie électrique



BUDGET GLOBAL

11 M€, dont 2,9 M€ pour la phase 1

INDICATEURS DE SUIVI

Production en 2022 : aucune (phase de construction)

CHIFFRES CLÉS 2022

1,8 M€ pour le lancement de la construction en 2022

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables, le conseil départemental met en œuvre un vaste programme d'installation de 27 centrales photovoltaïques sur la toiture de certains de ses bâtiments (collèges, bâtiments routiers et sociaux, sites administratifs) ; soit sur 19 000 m² de toits. L'électricité produite sera autoconsommée, son surplus revendu.

Notons que ce projet est à la fois écoresponsable (panneaux recyclables à plus de 80 %, titulaire du marché implanté dans la région, économies de gaz à effet de serre de l'ordre de 300 tonnes de CO₂ par an) et économiquement rentable (gain annuel de 350 000 € par an une fois le coût amorti - après huit ans).

La création des 27 centrales est prévue en deux temps jusqu'en 2026, pour une production globale de 3,6 GWh par an :

- 1^{er} phase (2022-2023) : 9 bâtiments dont 8 collèges ;
- 2^e phase (2024-2026) : 18 bâtiments dont 11 collèges.

BILAN 2022

L'année 2022 représente l'année de lancement de la construction de la première phase de ce projet, soit neuf centrales.

La première phase concerne le site des Archives départementales de Vineuil, ainsi que les collèges de Saint-Aignan, Contres, Mondoubleau, Morée, Montrichard, Beauce-la-Romaine, Romorantin (Léonard de Vinci) et Salbris.

Les toitures ont tout d'abord été rénovées et la pose des premiers panneaux a débuté mi-septembre.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

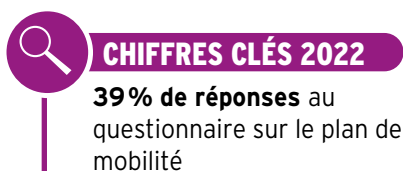
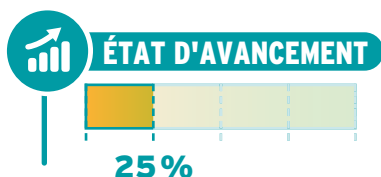
Compenser 100 % de la consommation électrique des collèges publics d'ici à 2027.

Production globale à atteindre : 3,6 GWh par an.



Panneaux photovoltaïques aux archives départementales de Vineuil

Réaliser un plan de déplacement interne



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental s'engage dans la construction et la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour son administration (déplacements domicile-travail et professionnels). Ce plan de mobilité vise à améliorer la qualité de vie au travail en réduisant les impacts sur l'environnement, en limitant le coût lié aux déplacements et en favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Ce plan de mobilité est articulé autour de cinq thématiques : **les mobilités douces, le covoiturage, l'usage des transports en commun, l'utilisation et la gestion de la flotte de véhicules et les pratiques de travail.**

Les agents du conseil départemental ainsi que d'autres entités du territoire (collectivités, État, service hospitalier, etc.) seront associés à la réflexion ainsi qu'à la construction du plan de mobilité.

BILAN 2022

La réflexion autour d'un plan de mobilité pour l'administration du conseil départemental a débuté au second semestre 2022.

Un comité de pilotage a été construit dans un objectif de transversalité et de représentativité des différentes directions du conseil départemental. Ce comité de pilotage se réunit en moyenne tous les deux mois, avec, sur certaines sessions, la présence de représentants des autres entités du territoire (Agglopolys/ville de Blois, Préfecture, etc.).

Afin d'identifier des pistes de réflexions et d'actions pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des agents du conseil départemental, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des agents du 17 novembre au 2 décembre. 677 réponses ont été récoltées, soit 39% de participation.

Ce premier diagnostic posé, l'année 2023 sera consacrée à l'identification et à la définition de grandes orientations et d'actions concrètes.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Construire le plan de mobilité et le finaliser d'ici à la fin de l'année 2023.

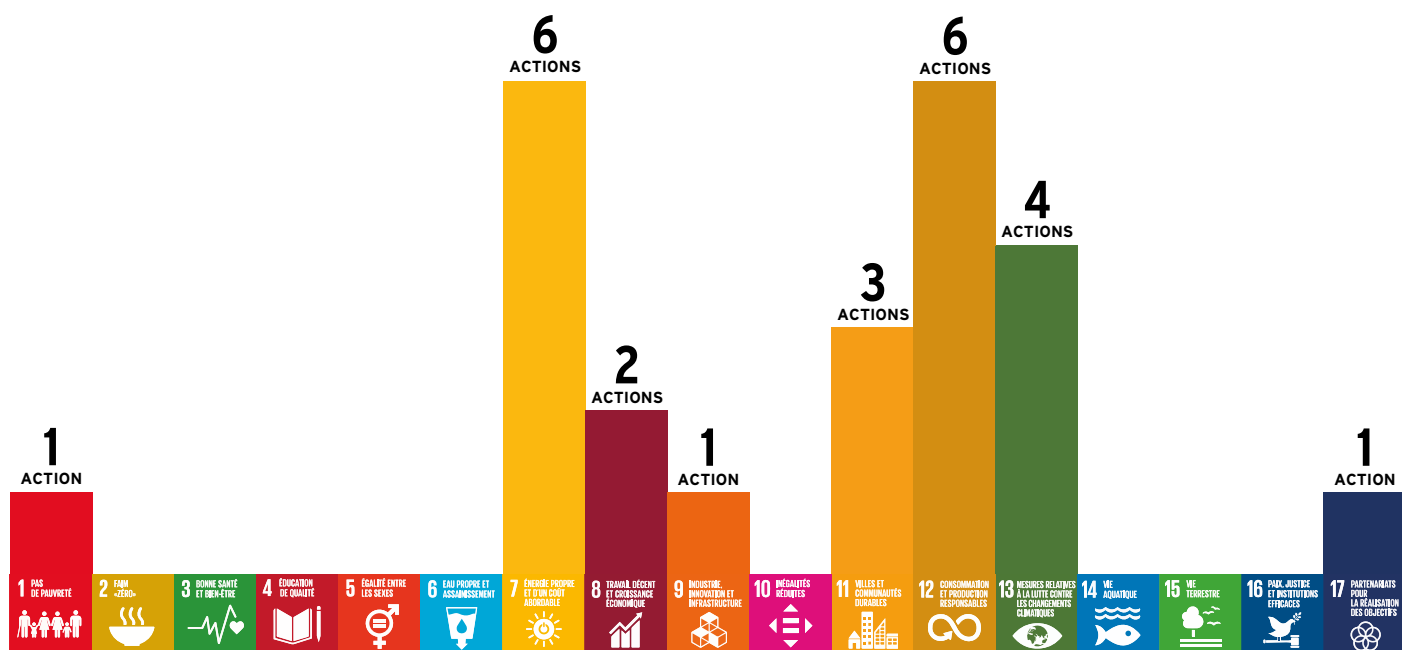


1-2 INSCRIRE LE DÉPARTEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

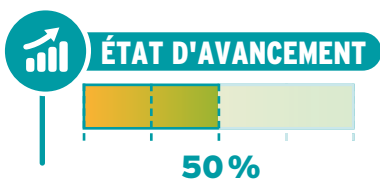
L'objectif « Inscrire le département dans la transition énergétique » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Inciter et promouvoir le déploiement de l'énergie propre sur le territoire	Soutenir la filière Bois et Bois Énergie, une forte valorisation possible avec la Sologne*	
	Encourager et développer la filière méthanisation sur le territoire pour alimenter le réseau en gaz vert*	X
	Développer l'aviation bas-carbone sur l'aérodrome de Blois - Le Breuil	X
Conseiller et accompagner les particuliers et les collectivités dans la transition	Développer une politique de soutien aux collectivités en faveur de la transition énergétique	X
	Aider à la rénovation énergétique des logements des personnes en difficultés	X
Favoriser les échanges et la prospective sur les énergies de demain	Mettre en place des lieux d'échange sur la transition énergétique (forum, site internet, etc.)	
	Être acteur dans la prospective de nouvelles énergies et d'expérimentations (GNV, hydrogène, biométhane, etc.)*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Soutenir la filière bois et bois énergie, une forte valorisation possible avec la Sologne



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental soutient la promotion et le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable, en attribuant des aides financières aux projets de chaufferies bois collectives, au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD).

En complément, **le conseil départemental de Loir-et-Cher soutient l'association Bois Énergie 41** depuis de nombreuses années.

Cette association, reconnue depuis 2013 par Arbocentre, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, poursuit l'animation, la promotion et le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable. Ces actions permettent de favoriser les installations de chauffage automatique utilisant du combustible par plaquettes ou bois déchiqueté issus des ressources boisées du département.

BILAN 2022

En 2022, **le conseil départemental a poursuivi le soutien à l'association Bois Énergie 41 afin de développer la filière Bois Énergie sur le territoire** : réalisation de notes d'opportunité et analyse de chaufferies pour neuf collectivités, 11 accompagnements et appuis à la réalisation de projets.

Parallèlement, le conseil départemental soutient l'installation de chaudières collectives à bois déchiqueté. En 2022, un projet a été soutenu sur l'ancien dispositif (plafond à 40 000 € pour la chaufferie, sans le réseau de chaleur). **Depuis juillet 2022, l'aide du conseil départemental à l'installation de chaudières collectives à bois déchiqueté a été intégrée dans la nouvelle Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD)**, avec un plafond d'aide augmenté à 100 000 € et incluant le financement des réseaux de chaleur. Dans ce cadre, deux chaufferies collectives ont été financées, ainsi qu'un réseau de chaleur.

CHIFFRES CLÉS 2022

Montant versé à l'association Bois Énergie 41 pour ses actions en 2022 : **12 630 €**

Montant versé pour les deux projets : **32 000 €.**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

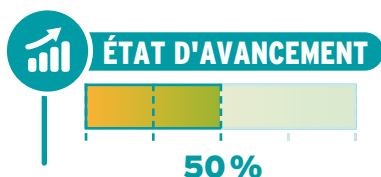
Poursuivre le développement de la filière et de l'animation sur le territoire.

Conforter le soutien du conseil départemental sur ce sujet.



Soutien de la filière bois et bois énergie.

Encourager et développer la filière méthanisation sur le territoire pour alimenter le réseau en gaz vert



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a pour ambition de se positionner comme force émergente **pour le déploiement de nouvelles énergies sur le territoire.**

Pour cela, à ce stade, il soutient la promotion et le développement de l'utilisation de la méthanisation comme source d'énergie renouvelable, ainsi que le déploiement de stations de Gaz Naturel Véhicule (GNV).

BILAN 2022

En 2022, **le conseil départemental a poursuivi son soutien aux études préalables et de faisabilité pour le développement de nouvelles énergies** : méthanisation, station Gaz Naturel Véhicule (GNV), etc.

En juillet 2022, comme pour les chaudières collectives à bois déchiqueté, le dispositif a intégré la nouvelle Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD).

L'étude de faisabilité pour une station de distribution de GNV, sur la commune de Vendôme, a été soldée. L'étude a été portée par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC). Cette station devrait être opérationnelle en 2023.

CHIFFRES CLÉS 2022

Montant versé pour l'étude de faisabilité et de dimensionnement d'une station de distribution de GNV : **5 355 €**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre le soutien au dispositif de développement d'énergies nouvelles.

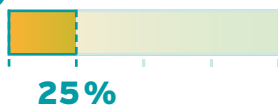


Station BioGNV

Être acteur dans la prospective de nouvelles énergies et d'expérimentations



ÉTAT D'AVANCEMENT



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le but de limiter le recours aux énergies fossiles et de limiter le changement climatique, le conseil départemental de Loir-et-Cher est en permanence dans une démarche visant **la prospective d'énergies bas carbone, renouvelables et/ou hybrides**. Cette initiative vise à être au fait des actualités sur le sujet, afin d'être en capacité de développer des solutions énergétiques durables pour son propre patrimoine, mais également afin d'être en capacité de les promouvoir sur le territoire.



BILAN 2022

En 2022, le conseil départemental a poursuivi la prospective sur les nouvelles énergies bas carbone, renouvelables et/ou hybrides.

Les services ont notamment pu participer à deux journées : une présentation des [différentes trajectoires pour atteindre la neutralité carbone en 2050 par l'ADEME](#) ; et la troisième édition du [Forum Hydrogène au Centre](#), avec des présentations et des tables rondes autour de la filière en Centre-Val de Loire, organisée par l'association France Hydrogène.

Dans le cadre de son Agenda 2030, **le conseil départemental a continué à rencontrer, durant l'année 2022, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire**. Des premières réflexions communes ont pu émerger sur le déploiement de nouvelles énergies sur le territoire. Ces échanges ont également permis d'intégrer le conseil départemental dans des comités de pilotage en lien avec le développement d'énergies renouvelables.

Enfin, **un groupe de travail a été construit afin d'engager la réflexion sur le développement de la filière hydrogène sur le territoire départemental**. Il associe les services et les élus du département, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) et EneR Centre-Val de Loire.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre la prospective liée aux nouvelles énergies.

Poursuivre les réflexions communes avec les EPCI du territoire pour le déploiement de solutions énergétiques durables.

Poursuivre la réflexion du groupe de travail pour le développement de la filière hydrogène sur le territoire.



Participation à la journée de présentation Transition(s) 2050 de l'ADEME

1-3 DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

L'objectif « Développer de nouvelles mobilités sur le territoire » est structuré en deux sous-objectifs et trois actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Un plan mobilité adapté au territoire et efficient d'un point de vue énergétique	Élaborer un schéma départemental des mobilités alternatives*	X
	Créer et participer à la création d'itinéraires cyclables sur le territoire*	X
Promouvoir de nouveaux modes de transport	Participer à la mise en œuvre et au développement d'une plateforme d'éco-mobilités pour aider à l'insertion professionnelle*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Élaborer un schéma départemental des mobilités alternatives



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Afin de réduire l'autosolisme, **le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite voir se développer, sur son territoire, le recours aux mobilités alternatives**, c'est-à-dire les cheminements cyclables, le covoiturage, etc.

Dans cette optique, **le conseil départemental a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités alternatives** afin de structurer la politique et les ambitions départementales, en lien avec les différents acteurs du territoire. Ce schéma a pour objectifs :

- le développement de l'usage quotidien du vélo pour les trajets domicile-travail et vers les collèges,
- la poursuite du développement du tourisme à vélo,
- la sécurisation des pratiques cyclables.

BILAN 2022

Le schéma départemental des mobilités alternatives, co-élaboré avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire, a été adopté en décembre 2022. Les aménagements cyclables portés par le conseil départemental devront être à la fois rapides, confortables et sécurisés prioritairement en site propre.

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable comprendra deux phases quant à la réalisation des projets :

Phase 1 - Projets à moyen terme (à réaliser dans la décennie à venir). Les futurs nouveaux segments sont bien identifiés et leurs caractéristiques générales définies (à établir en fonction de leur programmation pluri annuelle). À partir de 2023, un programme de travaux glissant sur 3 ans, actualisé chaque année, sera proposé à l'approbation de l'assemblée départementale.

Phase 2 - Projets à long terme. Seront envisagés des itinéraires de maillage complémentaire dont les tracés restent à préciser : 200 km pourraient être créés après 2030.

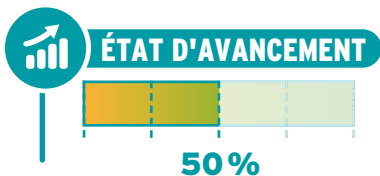
OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

107 km d'aménagements cyclables supplémentaires d'ici à 2030.



Élaborer un schéma directeur départemental des mobilités alternatives.

Créer et participer à la création d'itinéraires cyclables sur le territoire



BUDGET GLOBAL

2 M€ par an : 1 M€ en maîtrise d'ouvrage propre et 1 M€ en subventions.

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans la continuité de son schéma départemental des mobilités alternatives, le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite adopter une série de mesures visant au développement des mobilités alternatives sur le territoire.

Grâce à une enveloppe budgétaire dédiée, **des travaux en maîtrise d'ouvrage propre seront mis en œuvre et des subventions seront accordées pour des projets portés par les collectivités** (EPCI, communes) : cheminements cyclables, aires de covoiturage, parkings-relais, etc.

BILAN 2022

La Dotation de Mobilités Alternatives (DMA) a permis de subventionner, à hauteur de 50%, 11 projets de mobilités alternatives portés par les collectivités, dont 5,9 km de linéaires d'aménagements.

Le conseil départemental a également créé une voie verte de 5 km de long et de 3 m de large, entre Blois et Valencisse (Molineuf), le long de la RD 766. Cette voie bidirectionnelle répond à un besoin de liaisons douces domicile-travail. Les travaux se sont échelonnés de fin août 2021 à fin mai 2022. Cette voie a été inaugurée le 8 juillet 2022.

En parallèle, des travaux pour la création d'une voie verte bidirectionnelle entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan ont été engagés et devraient s'achever au printemps 2023. Deux tronçons cyclables de 2,2 km seront également remis aux normes et raccordés aux pistes cyclables existantes.

INDICATEURS DE SUIVI

Création CD41 : **5 km de voie verte**
 Subventions DMA : **11 projets soutenus pour 5,9 km** de linéaires d'aménagements.

CHIFFRES CLÉS 2022

Voie verte Blois-Molineuf : **1 M€**
 Subventions au titre de la DMA : **511 000 €**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre le subventionnement de projets via la DMA.

Création CD41 :

- Voie verte de 1,8 km entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan (RD 951)
- Voie verte de 1,4 km entre Blois et Fossé (RD 957)
- Voie verte de 1,6 km entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle (RD 19)



Inauguration de la voie verte Blois-Molineuf

Participer à la mise en œuvre et au développement d'une plateforme d'éco-mobilités pour aider à l'insertion professionnelle



ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

200 000 €



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes prescrites par les professionnels : **678**, dont 25 % d'allocataires du RSA
Nombre de personnes accompagnées : **520**, dont 28 % d'allocataires du RSA.



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Bien souvent, les difficultés liées au déplacement entraînent le refus, de la part de chercheurs d'emplois, de plusieurs postes car trop éloignés du lieu de résidence.

Afin de pallier à ces difficultés, le Loir-et-Cher a décidé de s'équiper d'une plateforme d'éco-mobilités inclusive. **L'objectif est d'accompagner les personnes en insertion socio-professionnelle, résidant dans le Loir-et-Cher, vers une situation d'autonomie en termes de mobilité**, pour un accès à l'emploi et à la formation facilité.

Ce dispositif d'aide est **porté par la plateforme Wimoov**, avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales, dont le conseil départemental de Loir-et-Cher.



CHIFFRES CLÉS 2022

190 861 € de subventions d'exploitation dont **60 000 € du conseil départemental**



BILAN 2022

Suite à la mise en fonctionnement de la plateforme Wimoov à l'automne 2021, 678 prescriptions ont été effectuées en 2022, dont 25 % représentaient des allocataires issus du Revenu de Solidarité Active (RSA). Suite à ces prescriptions, 520 accompagnements ont été menés, dont 28 % représentaient des allocataires du RSA.

La proportion entre le nombre de prescriptions et d'accompagnements est de 77 % pour 2022, sachant que les personnes orientées en fin d'année seront accompagnées en 2023.

Suite à cette première année de pleine activité, du travail de communication reste à effectuer auprès des prescripteurs afin d'ajuster la demande des bénéficiaires du RSA à l'offre de Wimoov.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Reconduire la convention Wimoov/État/Collectivités territoriales.



Wimoov



2 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Depuis 200 ans, le rythme de l'extinction des espèces vivantes s'est accéléré de manière considérable avec la perspective dramatique d'une chute de 75% de la biodiversité de notre planète Terre en moins de 500 ans.

Les causes sont multiples : la destruction des milieux naturels, l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions de toutes natures ainsi que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

La préservation de la biodiversité et la gestion durable de la ressource en eau font partie des composantes essentielles du développement durable.

Le conseil départemental souhaite agir en apportant une contribution tangible pour enrayer cette évolution destructrice et conserver une planète accueillante pour les futures générations.

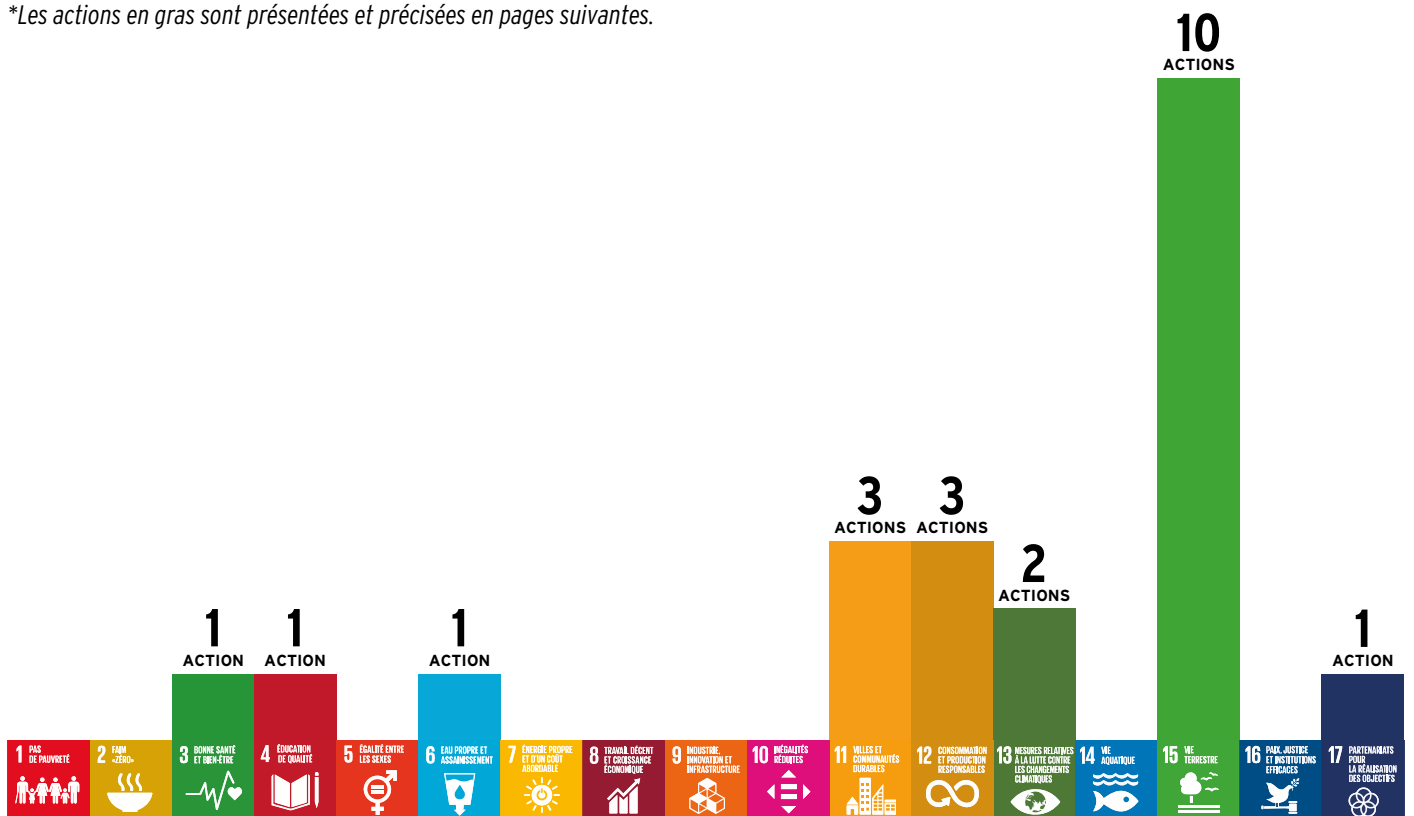


2-1 ÉLABORER UN GRAND PLAN BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

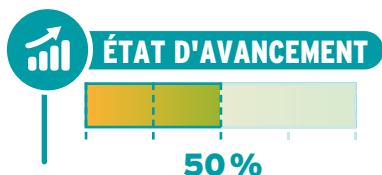
L'objectif « Élaborer un grand plan biodiversité et paysages » est structuré en trois sous-objectifs et dix actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Connaître pour mieux gérer	Réaliser un bilan des enjeux de biodiversité et des zones de pression afin de définir des zones d'actions prioritaires en faveur des milieux et des espèces	
	Participer à la mise en œuvre de l'Observatoire de la biodiversité et des effets du changement climatique : amélioration continue de la connaissance des enjeux environnementaux	
Protéger les milieux et les espèces	Créer un label départemental de protection de la faune et de la flore du Loir-et-Cher	X
	Participer à la restauration des continuités écologiques*	X
	Définir une stratégie de préemption de terres pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	
	Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion, restauration de milieux, laboratoire d'actions... sur l'ENS de la Réserve Naturelle Nationale de Grand-Pierre et de Vitain	
	Travailler sur les Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour protéger certains espaces	
	Impliquer le département dans la lutte contre les incendies, notamment de forêts et de cultures	
Informier et impliquer le grand public	Participer et mettre en œuvre des actions de préservation des milieux naturels menacés, présents en Loir-et-Cher, ainsi que des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
	Sensibiliser et impliquer les citoyens dans la protection de la biodiversité*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Participer à la restauration des continuités écologiques



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique environnementale en matière de préservation de la biodiversité et des paysages, le conseil départemental de Loir-et-Cher a pour volonté de **s'engager dans la protection et la restauration des continuités écologiques du territoire.**

INDICATEURS DE SUIVI

Haies : **2 077 mètres linéaires plantés en 2022**
Arbres : **477 en 2022**

CHIFFRES CLÉS 2022

8 442 € alloués en 2022

BILAN 2022

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a reconduit son programme d'aide à la plantation « Arbres et Haies » sur son territoire pour l'année 2022. L'appel à projet s'est déroulé du 21 mars au 10 juin.

Ce programme a pour objectifs :

- d'agir en faveur de la biodiversité et des paysages,
- d'aider à la résilience du département face au changement climatique,
- de faciliter et d'accompagner les initiatives citoyennes.

Ce programme est destiné aux particuliers, aux entreprises et aux associations. Le montant de l'aide peut atteindre 50% du montant total des opérations pour des plantations ou 30% par an pour l'entretien des projets de plantation.

Sur l'année 2022, 11 projets ont été soutenus par le programme « Arbres et Haies ».

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Ouvrir l'appel à projet aux exploitants agricoles pour amplifier l'action.

Retirer du dispositif les collectivités qui se seront dirigées vers la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

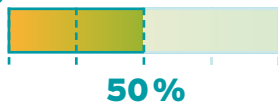


Flyer de l'appel à projet Arbres et Haies 41

Sensibiliser et impliquer les citoyens dans la protection de la biodiversité



ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation des ENS :
104 409 personnes en 2022
 Mobilisation lors du 41 par Nature : **2 900 personnes**



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Depuis plus de vingt ans, le conseil départemental de Loir-et-Cher est engagé dans la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, au travers notamment d'une compétence qui lui est confiée : les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le **41 par Nature** est le nom donné à un ensemble d'animations sur le territoire de Loir-et-Cher afin de valoriser l'environnement et le patrimoine paysager du territoire.

Ces animations sont portées par le conseil départemental et/ou des organisations et structures extérieures. Le conseil départemental a également un rôle de coordination et de supervision.



CHIFFRES CLÉS 2022

22 000 € pour le mois de la biodiversité
50 537€ pour le sentier pédagogique sur l'ENS de l'étang des Lévrys



BILAN 2022

Le conseil départemental et ses partenaires ont organisé, du 7 mai au 7 juin 2022, le mois de la biodiversité. Cet évènement a permis à chaque Loir-et-Chérien de connaître et d'être sensibilisé à la faune et à la flore qu'abrite notre territoire.

Durant ce mois, plus d'une quarantaine d'évènements ont eu lieu : animations, expositions, sorties, ateliers nature, spectacles mais également un ciné-débat autour du film "Le Chêne" de Laurent Charbonnier.

Au-delà du mois de la biodiversité, l'année 2022 a été marquée par l'inauguration, en octobre, d'un sentier pédagogique implanté sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang des Lévrys, propriété de la commune de Nouan-le-Fuzelier. Le conseil départemental de Loir-et-Cher a décidé d'aider techniquement et financièrement l'aménagement de ce sentier : 50 537€ ont été alloués soit 55 % du montant global. Ce projet a également été soutenu par Sologne Nature Environnement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le programme LEADER de l'Union Européenne, la Région Centre-Val de Loire et le syndicat mixte Pays de Grande Sologne.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Faire évoluer le 41 par Nature pour l'axer plus spécifiquement sur les ENS.



ENS de l'Étang des Lévrys



2-2 GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

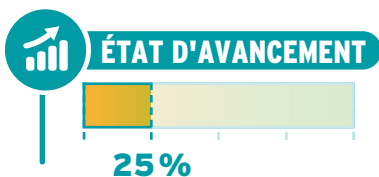
L'objectif « Gérer la ressource en eau » est structuré en deux sous-objectifs et quatre actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Protéger et améliorer la qualité de l'eau	Participer à la protection des aires de captage en encourageant la préemption et le changement de pratiques (agricoles, industrielles, etc.)*	X
Gérer la ressource de manière durable	Gérer et optimiser l'utilisation de l'eau, par grands bassins hydrographiques, en prévision de l'accroissement des épisodes de sécheresse, en lien avec les acteurs du monde agricole	X
	Participer à la sensibilisation et à la prévention des risques d'inondation en lien avec les territoires	X
	Encourager les travaux augmentant la résilience et diminuant l'aléa inondation dans le cadre d'aménagements fonciers	X

*L'action en gras est présentée et précisée en page suivante.



Participer à la protection des aires de captage en encourageant la préemption et le changement de pratiques



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher **conseille et accompagne les porteurs de projets afin de préserver la qualité de l'eau du Loir-et-Cher :**

- suivi des systèmes d'assainissement,
- suivi de la qualité des eaux de rivière,
- suivi du réseau d'eau potable.

Les aires de captage désignent les zones en surface dans lesquelles l'eau s'infiltré pour alimenter le captage. Ces zones sont délimitées dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses impactant la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Le conseil départemental accompagne les collectivités et les porteurs de projets dans la protection de ces aires de captage.

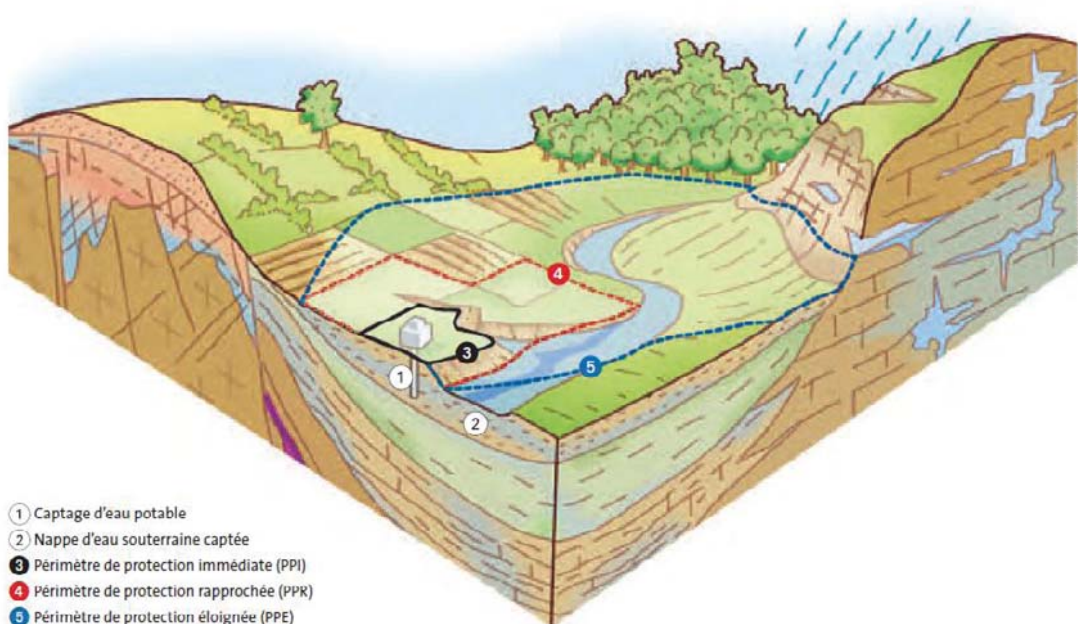
BILAN 2022

En 2022, le conseil départemental a poursuivi son accompagnement sur le suivi des études des aires d'alimentation des captages prioritaires d'Oucques-la-Nouvelle et du Controis-en-Sologne. Ces études ont pour but d'établir sur une aire délimitée un diagnostic territorial et socio-économique, duquel découleront des mesures de protection/des plans d'action.

Le conseil départemental a également poursuivi son accompagnement du suivi du contrat territorial mis en place sur l'aire d'alimentation du captage de Monteaux. Un contrat territorial est un outil d'intervention, mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui permet la cohérence des actions sur un territoire donné, la sélection des opérations les plus efficaces et la convergence des financements.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Intervenir en animation départementale pour la réalisation des plans d'action qui auront été validés par les collectivités compétentes.



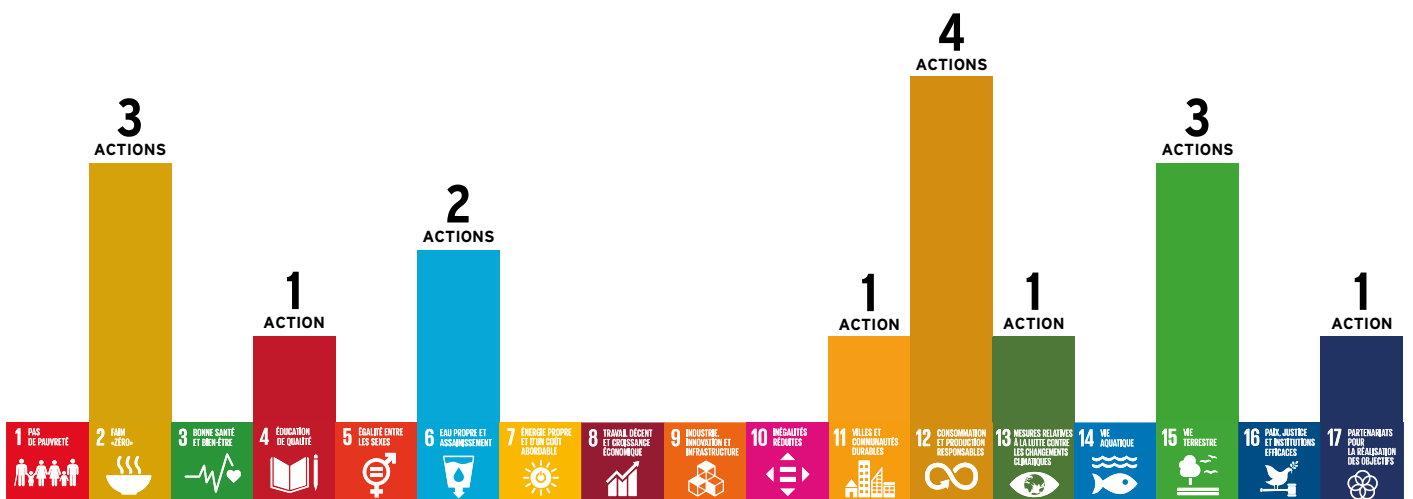
Exemple de tracés de périmètres de protection dans le cas d'un captage d'eau souterraine

2-3 AIDER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

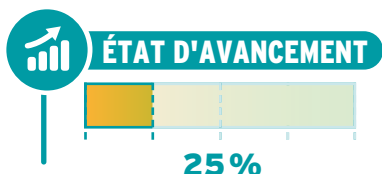
L'objectif « Aider et accompagner les acteurs du territoire » est structuré en deux sous-objectifs et cinq actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Soutenir les agriculteurs dans les changements de pratiques	Participer à la protection de la qualité de l'eau et du sol avec les agriculteurs*	X
	Compléter les aides de la région pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques	
	Aider les agriculteurs à développer des circuits locaux pour l'approvisionnement de nos collègues*	X
Informier et valoriser pour accompagner	Se servir des Espaces Naturels Sensibles (ENS) comme vitrines de bonnes pratiques*	X
	Éduquer à la prévention incendie en lien avec le SDIS	X

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Participer à la protection de la qualité de l'eau et du sol avec les agriculteurs



BUDGET GLOBAL
98 350 € hors taxes

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre d'un conventionnement annuel entre le conseil départemental de Loir-et-Cher et la Chambre d'Agriculture 41, **un soutien financier est apporté sur le volet « eau »**. Il s'agit plus particulièrement d'apporter un soutien technique aux conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture qui assistent les agriculteurs exploitant des surfaces localisées au sein d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC), classées par les services de l'État (captages prioritaires). Cet accompagnement technique (diagnostic des pratiques, orientations sur des changements de pratiques, etc.) se fait en collaboration avec les collectivités maîtres d'ouvrages de l'alimentation en eau potable.

CHIFFRES CLÉS 2022

Soutien financier pour la Zone humide tampon artificielle de Monteaux : **35 500 €**

BILAN 2022

En 2022, une ZHTA a été créée afin de protéger l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Monteaux. L'objectif de ce bassin est d'intercepter et de traiter les eaux de ruissellement et de drainage agricole avant infiltration dans la nappe, en se servant des qualités épuratrices de végétaux typiques. Cet aménagement devrait permettre de réduire de 50 % les nitrates, les pesticides et les herbicides présents.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

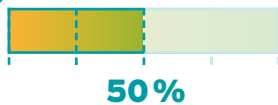
Intégrer l'enjeu « eau » dans un partenariat renforcé entre le conseil départemental et la Chambre d'Agriculture à travers un Agenda agricole 41 en cours d'élaboration.



Panneau informatif de la ZHTA de Monteaux

Aider les agriculteurs à développer des circuits locaux pour l'approvisionnement de nos collèges

ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs accompagnés : **25**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental **soutient la Chambre d'Agriculture 41** dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle, pour accompagner et soutenir les agriculteurs du Loir-et-Cher dans :

- l'appui aux actions d'aménagement foncier,
- **la valorisation de proximité des productions locales,**
- l'organisation du forum des opportunités, destiné à favoriser la rencontre entre agriculteurs et porteurs de projets agricoles,
- la gestion quantitative et qualitative de l'eau,
- **l'engagement d'une démarche « Haute Valeur Environnementale »,**
- l'animation de la cellule « Passer le Cap 2022 », afin d'accompagner les agriculteurs suite aux événements climatiques de gel printanier.

BILAN 2022

La Chambre d'Agriculture 41 **accompagne techniquement des exploitants vers une démarche « Haute Valeur Environnementale » (HVE)** pour qu'ils atteignent le niveau 3 du processus de certification HVE. Ce niveau assure le maintien de la biodiversité sur l'exploitation, des pratiques alternatives afin de limiter les intrants agricoles et la préservation de la ressource en eau.

Cette labellisation est l'un des **critères identifiés par la loi Egalim**, qui s'attache à développer les productions bio et les exploitations certifiées HVE, avec pour objectif 50 % des approvisionnements en produits sous label de qualité, dont 20 % issus d'exploitations biologiques, pour les restaurations collectives.

Le conseil départemental a poursuivi son soutien financier à la Chambre d'Agriculture 41, ce qui a notamment permis un appui technique auprès de 25 agriculteurs, chiffre en baisse depuis 2021 (50 agriculteurs : démarrage principalement orienté vers les viticulteurs qui exportent).

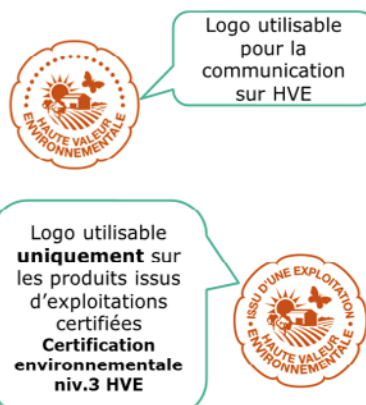
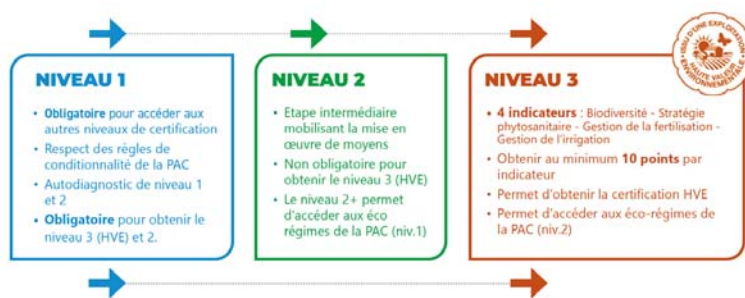
CHIFFRES CLÉS 2022

Soutien du conseil départemental à la Chambre d'Agriculture 41 dans le cadre de l'accompagnement technique vers la certification HVE : **11 300 €**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre le soutien du conseil départemental à la Chambre d'Agriculture 41 notamment sur l'accompagnement technique des exploitants à la certification HVE3.

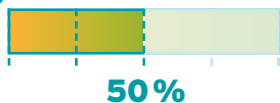
Développer, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le nombre de producteurs locaux disposant des labels de qualité reconnus par les dispositions de la loi Egalim.



Les niveaux et logos de certification environnementale

Se servir des espaces naturels sensibles (ENS) comme vitrines de bonnes pratiques

ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Journées de chantiers écoles : 5
Surface totale travaillée : 5,4 ha de milieux restaurés ou entretenus

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui vise à préserver la qualité des sites, paysages et milieux naturels, ainsi qu'à permettre leur ouverture au public, **le conseil départemental de Loir-et-Cher entreprend des chantiers sur ces espaces, ouverts à des lycéens et à des étudiants.**

Ces chantiers sensibilisent les élèves mais les rend également acteurs de la préservation et de la restauration des milieux naturels.

CHIFFRES CLÉS 2022

Conventionnement avec l'AgroCampus des 2 Vallées : 1 400 €

Jours d'animation réalisés par les équipes du conseil départemental : 1,5

BILAN 2022

En 2022, grâce au partenariat avec AgroCampus des 2 Vallées (Blois - Montoire - Vendôme), trois chantiers écoles ont été réalisés : les 18-20 janvier, les 15-17 novembre et le 6 décembre. Ils ont eu lieu sur le domaine du Petit Vitain (propriété du département) sur les communes d'Averdon et la Chapelle-Vendômoise.

Les interventions ont consisté à débroussailler les sites afin de maintenir en paysage ouvert des pelouses calcicoles et écorchées. La gestion d'une mégaphorbiaie (communauté transitoire s'inscrivant dans une dynamique de boisements humides) en fond de vallée a également permis de lutter contre son boisement.

Les milieux ouverts peuvent présenter une grande richesse en biodiversité. Ces zones réservoirs doivent être préservées pour les multiples intérêts qu'elles présentent : corridors biologiques, habitats naturels préservés, ressources alimentaires variées, épuration des eaux, etc.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre la sensibilisation par des chantiers écoles et/ou chantiers de volontaires.

Transmettre la gestion directe d'ENS au conseil départemental afin de mettre en œuvre l'action de manière plus soutenue.



Chantier école - Débroussaillage d'un site sur le domaine du Petit Vitain - Janvier 2022



3 VIVRE ENSEMBLE

Le développement ne saurait être qualifié de durable « s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et des services essentiels à l'épanouissement ».

En effet, dès lors que les conditions de sa survie sont assurées, il importe de permettre à l'être humain de devenir, et de rester tout au long de sa vie, un acteur responsable de la société.

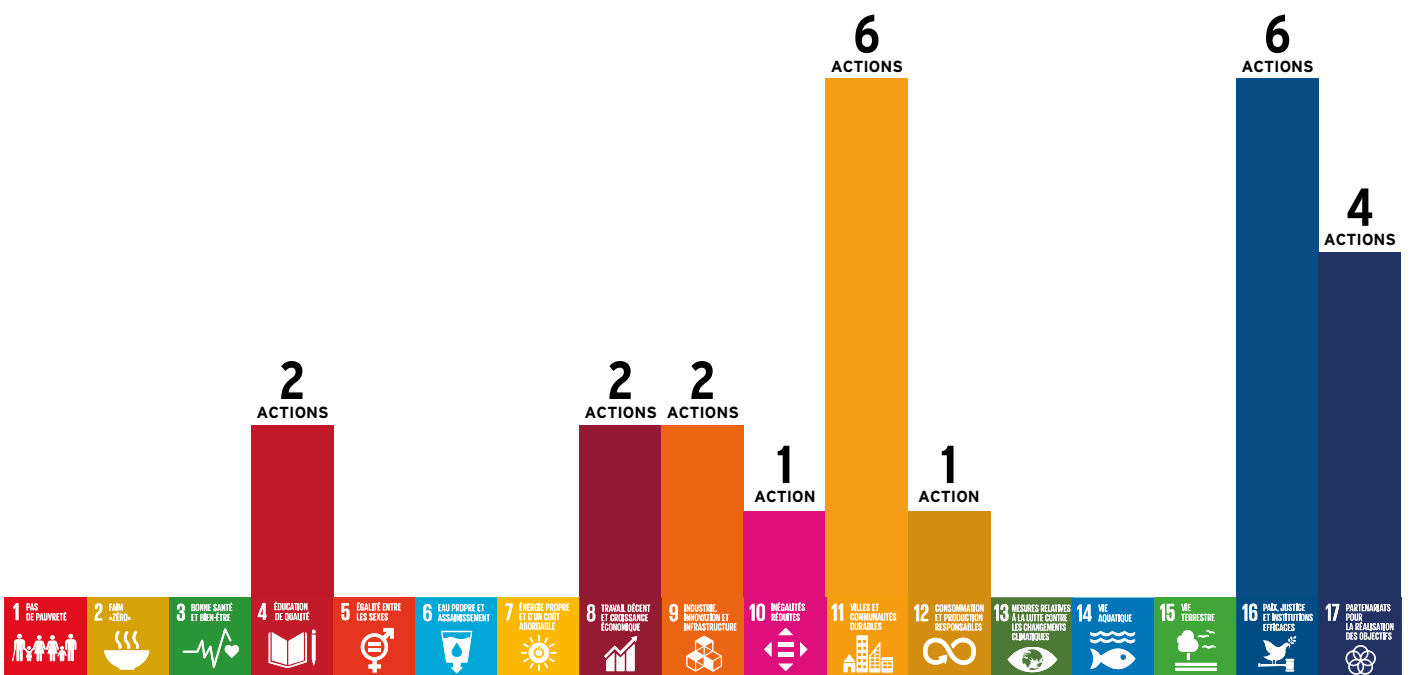
Le conseil départemental développe ainsi un large panel d'actions, notamment dans le domaine de l'éducation, de la culture, de l'accès à l'information, qui contribuent au mieux vivre et au mieux vivre ensemble.

3-1 REVOIR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE POUR UNE CO-CONSTRUCTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

L'objectif « Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique et solidaire » est structuré en trois sous-objectifs et sept actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Stimuler les propositions citoyennes	Développer une démarche de consultation citoyenne pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques	X
Accompagner la création de projet	Créer un espace d'innovation collective comprenant une école de codage numérique et participant à une mise en réseau sur le territoire : la Cité du Numérique*	X
	Participer à la création d'espaces de partage sur le territoire	X
Agir ensemble à l'échelle du territoire	Faire une cartographie précise des acteurs, des compétences et des financements pour mieux aider les collectivités dans la réalisation de leurs projets (complétion du guide des aides et des prestations du conseil départemental sur le volet développement durable, etc.)	X
	Animer un partenariat entre le conseil départemental et les collectivités pour un territoire cohérent*	X
	Simplifier et améliorer les démarches administratives de nos publics	
	Développer les pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque*	

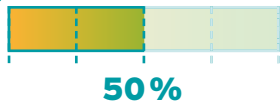
*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Créer un espace d'innovation collective comprenant une école de codage numérique et participant à une mise en réseau sur le territoire : " la Cité du Numérique "



ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

Chiffrage en cours.



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Un espace d'innovation collective peut être défini comme un dispositif permettant le partage de savoirs, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problématiques inhérentes à la société.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est saisi de ce concept pour répondre à des besoins et demandes, qu'ils soient internes ou externes. **La création d'un lieu totem dédié aux usages numériques (acculturation, évènements, rencontres, etc.) est en cours de réflexion et d'avancement.** Une école de codage numérique y serait adossée.



BILAN 2022

L'année 2022 a marqué l'avancement du projet intitulé « La Cité du Numérique ».

Suite à l'acquisition de l'ancien restaurant administratif « le 7 000 », avenue de Vendôme à Blois, en 2021, **la phase de conception des travaux a démarré avec le Cabinet Maxi Architectures**, sous étroit pilotage de la Direction du Patrimoine du conseil départemental.

Sur le volet de l'école de codage numérique, les discussions initialement engagées n'ont pu aboutir ; c'est pourquoi **un appel à projet sera lancé courant 2023 sur le sujet.**

Sur le volet des usages, le groupe de travail constitué en 2021, a poursuivi ses travaux. Composé d'élus départementaux, il a pour objectif d'identifier les besoins ou usages complémentaires, ainsi que les acteurs susceptibles de contribuer à certaines actions, formuler des avis ou remarques sur les propositions liées à l'organisation, la gestion et l'aménagement de ce lieu, etc.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Préparation des travaux : 2023.

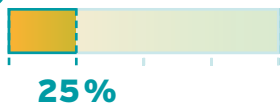
Livraison prévue à la rentrée 2024.



Animer un partenariat entre le conseil départemental et les collectivités pour un territoire cohérent



ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Collectivités rencontrées :
8 EPCI en 2022



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de son **Agenda 2030**, le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite **accompagner, mais également engager des coopérations pour la co-construction de projets respectant les finalités du développement durable, avec les collectivités du territoire.**

L'objectif final est de pouvoir générer des synergies pour un territoire toujours plus durable, résilient et accueillant.



BILAN 2022

Le conseil départemental a commencé à engager de premiers échanges avec les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire en proposant des interventions pour présenter son Agenda 2030 et le plan d'actions associé. Une intervention au sein d'un Conseil des Maires d'un EPCI a également eu lieu.

Le format de ces rencontres a été varié, en fonction des volontés et des attentes des différents EPCI (présentation et échanges avec les services et/ou avec les élus, fléchage sur des thématiques en particulier, etc.).

Ces rencontres ont soulevé de nombreux échanges et réflexions pour engager des synergies et des collaborations.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Continuer à rencontrer l'ensemble des EPCI sur le territoire pour présenter l'Agenda 2030 et échanger autour de premières pistes de réflexions sur différentes thématiques.

Commencer à engager des synergies/partenariats.



Échanges entre le conseil départemental et la Communauté de Communes du Grand Chambord

Développer les pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque



ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

330 880 €



CHIFFRES CLÉS 2022

34 702 € pour l'ensemble des actions menées en 2022



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le plan départemental en faveur de la lecture publique 2019-2026 s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : accompagner les territoires face aux enjeux des nouvelles pratiques culturelles,

Axe 2 : accompagner l'innovation en bibliothèque,

Axe 3 : accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, en particulier les publics fragiles.

Le développement de pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque fait partie de l'axe 2 du plan départemental en faveur de la lecture publique.



BILAN 2022

L'année 2022 a été riche en actions menées pour développer les pratiques hybrides et innovantes en bibliothèque. **Suite à son acquisition en 2021, quatre médiathèques ont accueilli la [Micro-Folie](#) (musée numérique) en 2022 :**

- Frétéval du 10 janvier au 25 mars : accueil de 450 scolaires dont 331 collégiens, d'enfants du Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP), de résidents d'EHPAD et de participants aux 11 conférences tout public,
- Romorantin-Lanthenay du 13 avril au 8 juillet : accueil de 460 scolaires dont 109 collégiens, d'enfants des Relais Petite Enfance (RPE), d'enfants et ados du service pédopsychiatrie, d'adolescents de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), de résidents d'EHPAD, de résidents Domitys et de participants aux 17 conférences tout public,
- Le Controis-en-Sologne du 16 août au 28 octobre : accueil de 572 scolaires dont 372 collégiens, d'enfants de Centres de Loisirs Sans Hébergement (CSLH), d'enfants et assistantes maternelles des Relais Petite Enfance (RPE), de résidents d'EHPAD et de participants aux 20 conférences tout public,
- Saint-Laurent-Nouan du 8 novembre 2022 à fin janvier 2023.

Enfin, dans le cadre de [BibLab](#), sept ateliers ont été réalisés lors du [festival Vagabondaq\(e\)s](#) (99 participants) et 17 ateliers animés dans le réseau (255 participants).



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bibliothèques ayant accueilli la Micro-Folie : **4 en 2022**

Nombre de participants à la Micro-Folie : **1 482 scolaires et 400 tout public** (hors Saint-Laurent-Nouan)



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuite de l'appropriation des outils numériques par les bibliothèques du réseau de lecture publique et le grand public.



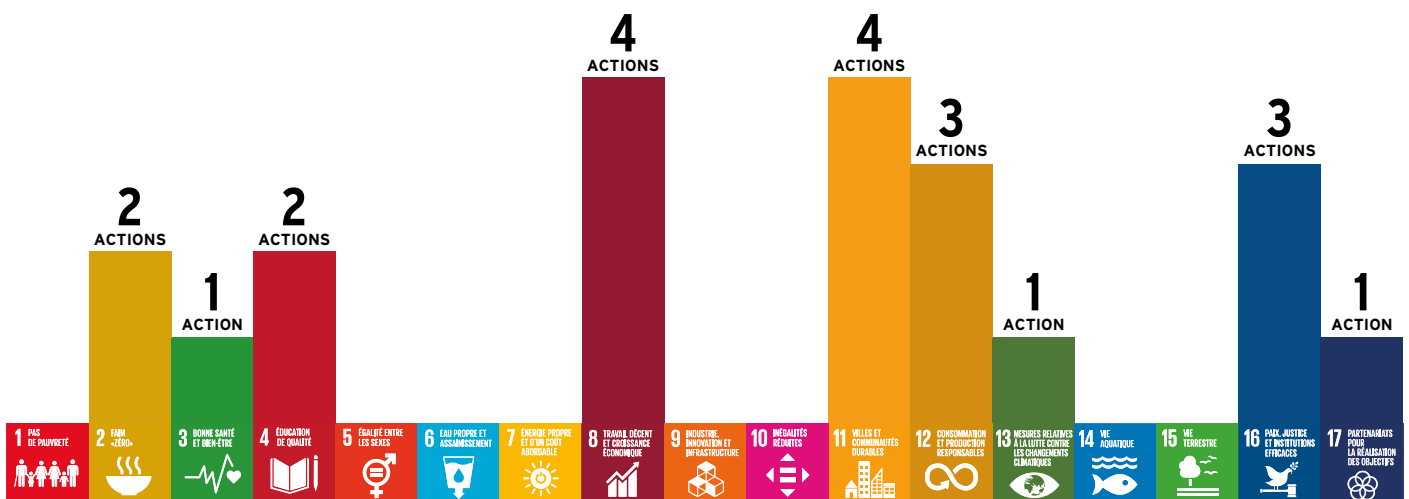
Animation Micro-Folie à Saint-Laurent-Nouan en octobre 2022

3-2 FAIRE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

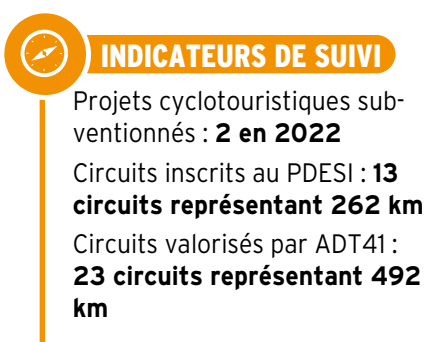
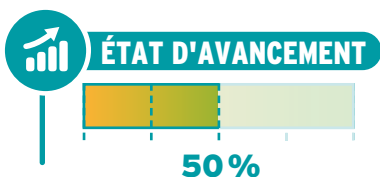
L'objectif « Faire découvrir le territoire » est structuré en trois sous-objectifs et huit actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Valoriser le tourisme vert en Loir-et-Cher	Développer et promouvoir les itinérances douces touristiques, ainsi que les équipements qui y sont associés, en favorisant l'utilisation de matériaux éco-responsables*	X
	Travailler avec les prestataires pour les accompagner dans la transition écologique	
Développer le tourisme de proximité	Valoriser les richesses du territoire auprès des Loir-et-Chériens, pour en faire les premiers ambassadeurs touristiques (week-end en Loir-et-Cher, saveurs41.fr , etc.)	X
	Promouvoir le territoire auprès des clientèles françaises, notamment en île-de-France, en prenant appui sur les marques Val-de-Loire et Sologne	
Faire découvrir et valoriser les productions et les ressources culturelles locales	Faire la promotion du portail saveurs41.fr qui permet de rendre accessibles les produits locaux aux consommateurs et de valoriser la gastronomie en Loir-et-Cher	
	Développer une alimentation de qualité et issue d'exploitations locales dans les collèges, les EHPAD et les autres restaurations collectives de Loir-et-Cher (agrilocal41.fr, légumerie, etc.)*	X
	Promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine historique départemental	
	Développer l'accès à distance aux ressources documentaires du Loir-et-Cher (portail culture41.fr)*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Développer et promouvoir les itinérances douces touristiques, ainsi que les équipements qui y sont associés, en favorisant l'utilisation de matériaux éco-responsables



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental encourage le développement maîtrisé des sports de nature dans un environnement respecté et partagé. Il élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) grâce au concours de la Commission Départementale (CDESI).

Ce plan regroupe un réseau de sites et d'itinéraires rigoureusement sélectionnés, permettant la pratique d'activités de pleine nature (randonnée pédestre, tourisme équestre, cyclotourisme, VTT, canoë-kayak, etc.).

Le conseil départemental accompagne les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des sites et itinéraires de qualité, sécurisés, aménagés et signalés, situés dans un environnement propice au développement des sports de nature, accessibles, pérennes, compatibles avec les autres usages et la préservation de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS 2022

- Aires d'accueil en forêt domaniale : **20 600 €**
- Circuits pédestres Sologne des Étangs : **11 756 €**
- Piste cavalière à Chambord : **16 000 €**

BILAN 2022

Le tracé de la véloroute Cœur de France à vélo (Cher à vélo) a été validé en 2022. Dans le Loir-et-Cher, il s'agit d'un projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais et Monestois. Le long du Cher et du canal du Berry, cette véloroute s'étendra sur 73 km dans le département. 1 830 000 € de subventions ont été votés par l'assemblée départementale à la fin de l'année 2022.

L'année 2022 a également marqué l'élaboration et l'adoption de la feuille de route touristique 2023-2028, menée en pleine coopération avec les acteurs touristiques locaux, dans laquelle l'itinérance douce a une place importante. Elle s'articule autour de quatre grandes orientations : aménager, développer et qualifier, promouvoir et accueillir, animer.

En complément, ont été inscrits au PDESI (dernière révision : 2021) : 116 circuits pédestres (1 296 km), 10 parcours équestres (420 km), cinq parcours cyclotouristiques (153 km), six parcours VTT (167 km) et 1 parcours de canoë-kayak (16 km).

Le conseil départemental a subventionné des aires d'accueil en forêt domaniale, des circuits pédestres sur la Sologne des Étangs et une piste cavalière dans le domaine national de Chambord.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

- Maintenir le soutien du conseil départemental aux collectivités pour le développement d'itinérances douces touristiques.
- Accompagner le développement du tourisme équestre, du VTT et la pratique du canoë-kayak.

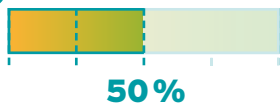


Cœur de France à vélo

Développer une alimentation de qualité et issue d'exploitations locales dans les collèges, les EHPAD et les autres restaurations collectives de Loir-et-Cher (agrilocal41.fr, légumerie, etc.)



ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de fournisseurs sur la plateforme Agrilocal : **75**
 Nombre d'acheteurs sur la plateforme Agrilocal : **70**
 Commandes passées sur la plateforme Agrilocal : **343**
 Collèges s'approvisionnant avec la légumerie départementale : **22**
 Producteurs référencés sur la plateforme « FraisDevant41 ! » : **36**



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Afin de dynamiser le développement de l'approvisionnement en circuit de proximité pour la restauration collective, mais également pour agir en faveur d'une agriculture de proximité et renforcer l'économie locale, **le conseil départemental de Loir-et-Cher adhère à l'association Agrilocal depuis 2019**. Dans le cadre de cette adhésion, la plateforme **Agrilocal41** a été créée pour permettre la mise en relation des acheteurs de la restauration collective et des producteurs locaux de Loir-et-Cher. Les acheteurs rassemblent des épiceries ou supérettes, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), des collèges, des communes ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En complément de la plateforme Agrilocal, **le conseil départemental a expérimenté la mise en place d'une légumerie pour l'approvisionnement des collèges publics du département en légumes issus de circuits de proximité** (plateforme de livraison et légumerie proposant un service d'épluchage, de tranchage et de conditionnement de légumes cultivés en Loir-et-Cher).



BILAN 2022

La plateforme Agrilocal41 a continué de prospérer durant l'année 2022 (+ 7 fournisseurs et + 2 acheteurs par rapport à 2021).

Deux portes ouvertes ont été organisées dans le cadre d'Agrilocal, chez des producteurs à destination des acheteurs de la restauration collective. L'objectif est de promouvoir la production locale et de créer un temps d'échange entre professionnels.

La plateforme « FraisDevant41 ! », composée d'une plateforme de livraison et d'une légumerie et mise en expérimentation depuis 2021, a eu une activité en hausse en 2022 impliquant un recrutement d'agents. 49,2 tonnes de produits ont été livrés dans les collèges (solicitation de 10 fournisseurs locaux pour la légumerie et de 21 fournisseurs locaux pour la plateforme de livraison).

Pour la première fois, du 17 mai au 20 juin 2022, **une enquête de satisfaction a été menée auprès des élèves demi-pensionnaires des collèges publics** afin de recueillir leurs avis sur la qualité du service de restauration. 84 % des demi-pensionnaires sont très satisfaits de l'environnement global de leur restauration.

Enfin, sur le montant hors taxes des achats alimentaires, **les achats provenant de circuits courts représentent 18,26 % (contre 20,52 % en 2021 et 17,96 % en 2020) et les achats issus de l'agriculture biologique 3,38 % (contre 2,29 % en 2021 et 1,42 % en 2020).**



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

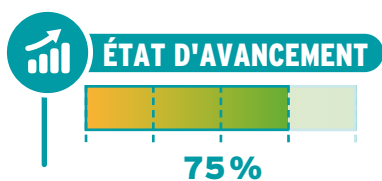
Perspective de commandes groupées au niveau départemental pour les collèges (densification de la commande).

Pérennisation de la plateforme « FraisDevant41 ! » qui est encore à l'état d'expérimentation.



Légumerie départementale

Développer l'accès à distance aux ressources documentaires du Loir-et-Cher (portail culture41.fr)



BUDGET GLOBAL

32 000 € par an

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'adhérents aux ressources : **environ 2 000**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental soutient la culture sous diverses formes, et notamment via la plateforme culture41.fr qui permet d'accéder, en ligne, à l'ensemble des dispositifs mis en place pour les Loir-et-Chériens et les touristes (spectacles, festivals, patrimoine, musées, bibliothèques, archives départementales, etc.).

Cette plateforme a notamment permis aux utilisateurs d'accéder aux différents contenus en ligne durant la crise sanitaire. Une forte augmentation des inscriptions et de l'usage des ressources en ligne a, de ce fait, été observée.

BILAN 2022

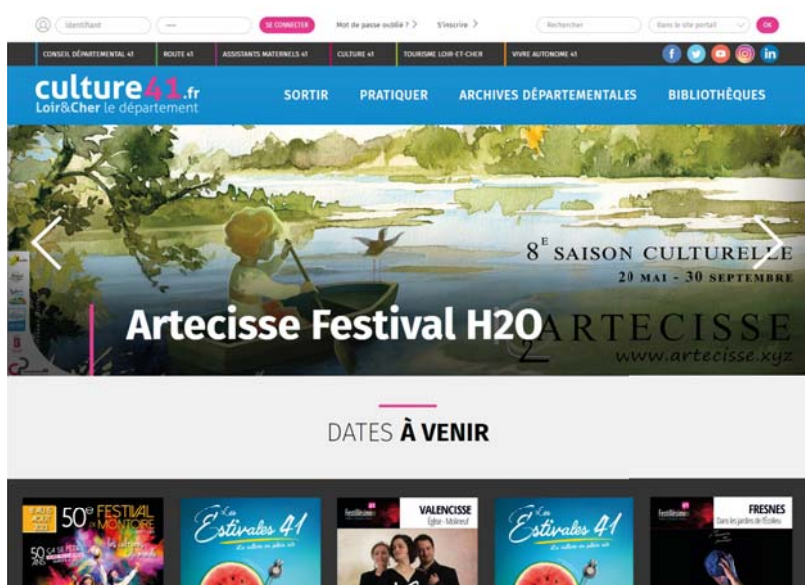
Grâce à leur abonnement dans les bibliothèques du réseau départemental, tous les Loir-et-Chériens ont accès gratuitement à une multitude de contenus en ligne :

- la lecture : entre autres accès à plus de 1 000 magazines en ligne, emprunt direct ou téléchargement d'ouvrages gratuits,
- le cinéma : entre autres accès aux programmes issus du catalogue d'Arte et d'UniversCiné,
- la musique : accès libre et illimité à un catalogue de plus de trois millions de titres,
- les jeux : téléchargement de jeux et quiz en ligne,
- la formation individuelle : accès à une multitude de cours accessibles en ligne.

En 2022, de nouveaux modules ont été intégrés au portail culture41.fr, permettant de rendre encore plus simple l'accès aux ressources documentaires, notamment au niveau de la presse en ligne et du prêt de livres numériques.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Poursuivre le développement du nombre d'abonnés et la formation des bénévoles.



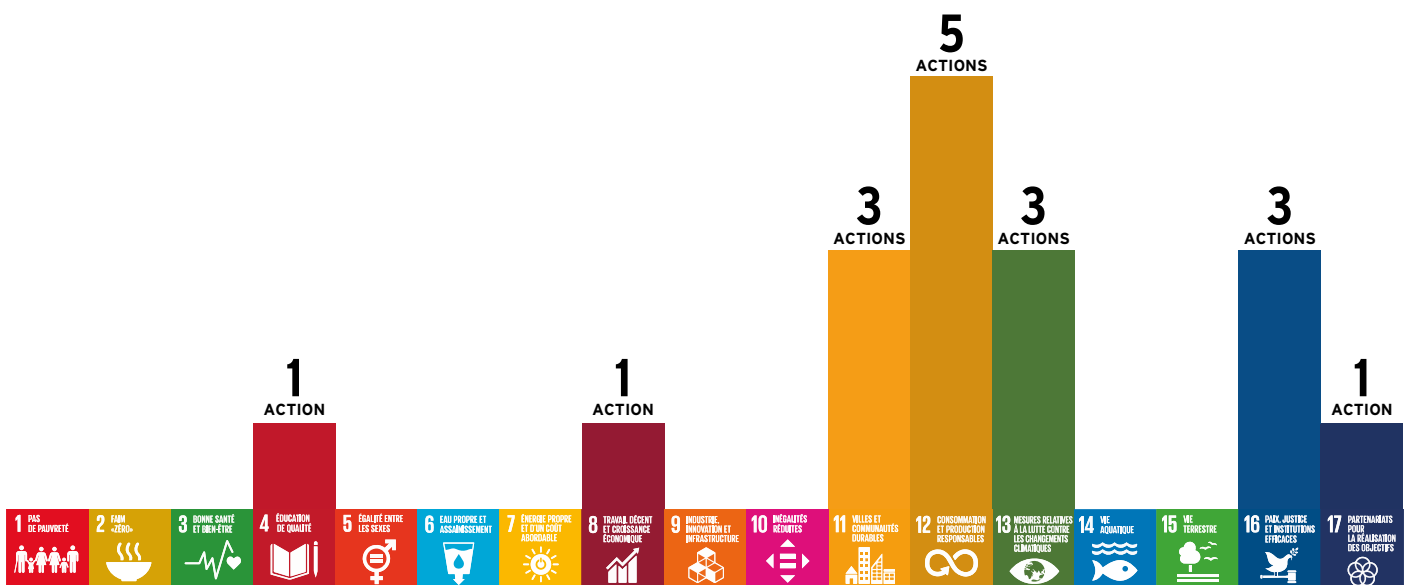
culture41.fr

3-3 AIDER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

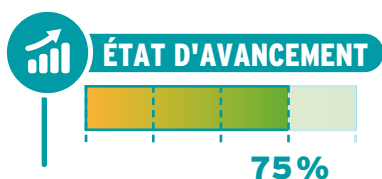
L'objectif « Aider à la transition écologique responsable et solidaire » est structuré en deux sous-objectifs et cinq actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Favoriser les démarches vertueuses	Bonifier les subventions sur investissement des collectivités pour des dépenses en lien avec une démarche de développement durable	X
	Faire évoluer et promouvoir le dispositif de subventions « Dotation Départementale d'Aménagement Durable » (DDAD)*	X
	Inciter à l'intervention des entreprises éco-responsables dans les chantiers de rénovation du patrimoine, d'équipements sportifs, d'EHPAD, etc.	
	Perpétuer le partenariat pour l'organisation de Start-Up Week-ends, en impulsant des thématiques et des problématiques liées au développement durable	
Soutenir les démarches d'économies circulaires	Accompagner et animer les réseaux locaux d'associations pour soutenir l'insertion et l'économie circulaire (développement de recycleries, soutien à la création d'associations de réparation et de recyclage, etc.)	X

*L'action en gras est présentée et précisée en pages suivantes.



Faire évoluer et promouvoir le dispositif de subventions « Dotation Départementale d'Aménagement Durable » (DDAD)



BUDGET GLOBAL

2 M€ par an

CHIFFRES CLÉS 2022

Montant total d'aide alloué :
1 876 000 €
pour 90 projets

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

En 2018, la **Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD)** a été déployée par le conseil départemental pour soutenir les projets du territoire s'inscrivant dans une logique de développement durable.

La DDAD est un dispositif majeur pour les communes de Loir-et-Cher permettant l'accélération de la transition vers un développement durable des territoires, grâce à une enveloppe financière initiale de 1 M€ par an pour des dépenses d'investissement. Le périmètre initial choisi pour la définition des dépenses éligibles a été calqué sur les règles précisées par l'article L.331-3 du code de l'urbanisme à des fins de bonne gestion des recettes affectées à la taxe d'aménagement, ce qui pouvait limiter le nombre de projets éligibles.

Afin d'amplifier cette mesure et les bénéfices qu'elle engendre, une réflexion a été engagée pour l'évolution de cette dotation.

BILAN 2022

Au début de l'année 2022, **un groupe de travail, composé d'élus du conseil départemental et des représentants des services concernés, a été construit** pour travailler sur la mise à jour de l'Agenda 2030 et sur l'évolution de la DDAD.

Il a été acté un doublement de l'enveloppement de la DDAD, passant de 1 M€ à 2 M€ par an. Dans ce cadre, la nature des projets aidés a été renforcée en intégrant notamment : la préservation et la gestion de la ressource en eau, les énergies renouvelables, l'alimentation locale et la lutte contre le gaspillage, les enjeux qui s'ajoutent au développement des liaisons piétonnes, à la protection de la biodiversité et à l'aménagement du territoire. Les seuils liés aux montants de l'aide ont également été retravaillés. **Le nouveau dispositif DDAD a été voté le 20 juin 2022 avec une mise en place effective dès le 1^{er} juillet 2022.**

Ces évolutions vont permettre à un plus grand nombre de projets, et donc de communes, de pouvoir faire une demande de DDAD, avec des montants d'aides pouvant aller jusqu'à 60 % des dépenses éligibles. **Ainsi, ce sont globalement 90 projets qui ont été financés en 2022.**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Continuer la communication sur les évolutions liées à la DDAD.
Poursuivre la dynamique du dispositif.



Plaquette DDAD



4 ÊTRE SOLIDAIRE



La solidarité est inhérente/intrinsèque au développement durable. C'est faire avec et ensemble pour aller vers une société impliquée sur les sujets du développement durable et soucieuse du bien-être et du bien vivre de tous les citoyens. Engagées, la société et ses institutions doivent inscrire leurs actions auprès des plus fragiles, en équité sur les territoires pour offrir des conditions de vie décentes et ainsi tendre vers la cohésion sociale.

Chef de file de l'action sociale, le département accompagne, sur leur parcours de vie et de santé au plus près de leurs besoins du quotidien, les personnes fragilisées par l'âge, le handicap, les difficultés familiales ou économiques. Ainsi, le département œuvre au quotidien en matière d'action sociale, d'enfance et de famille, d'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, d'insertion et emploi, d'habitat et de logement, sans oublier les questions de santé.

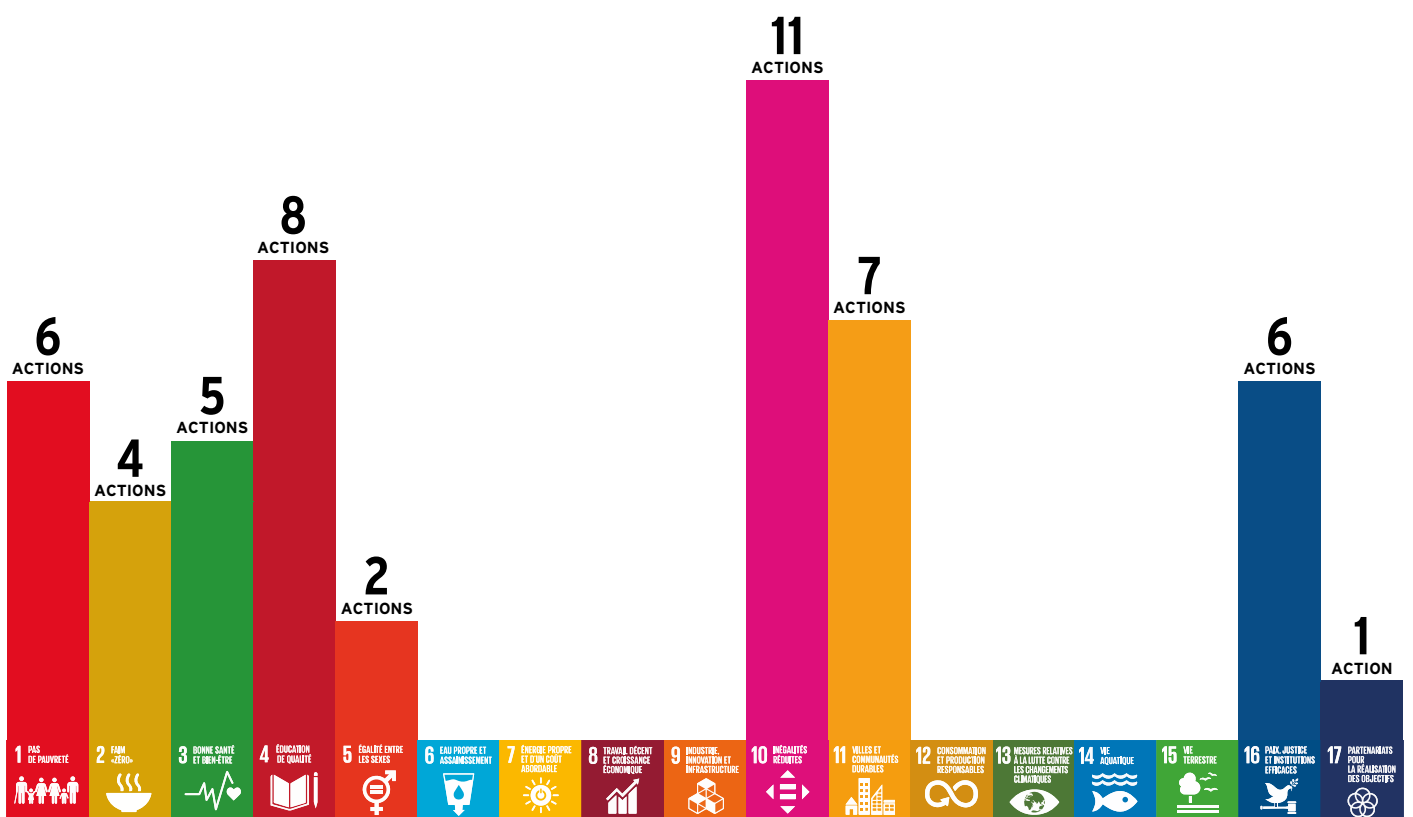
Attractif, innovant et durable, le conseil départemental de Loir-et-Cher agit avec l'ensemble de ses partenaires pour un territoire solidaire et en bonne santé et un service de qualité en cherchant à réduire les inégalités territoriales et humaines, en redonnant du pouvoir d'agir et de l'autonomie et en faisant de la prévention une priorité.

4-1 AGIR POUR VAINCRE LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

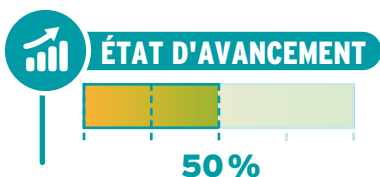
L'objectif « Agir pour vaincre les situations de précarité » est structuré en deux sous-objectifs et onze actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Anticiper la perte d'autonomie et répondre aux besoins des personnes en situation de fragilités	Relancer le partenariat avec les écoles et les centres sociaux pour mener des actions de prévention à destination des parents et des enfants	X
	Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé, tout en renforçant et en accompagnant les personnes âgées ou en situation de handicap*	X
	Lancer des actions collectives de prévention pour les personnes âgées sur les territoires prioritaires	X
	Améliorer l'accès à l'information via l'accueil numérique du site internet et des bornes numériques à la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)	
	Améliorer le circuit du traitement de la demande à la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)	
	Accompagner les usagers dans leurs pratiques du numérique*	X
	Développer et promouvoir le dispositif « Facile à Lire » dans les bibliothèques du réseau de lecture publique pour accompagner les personnes en situation d'illettrisme	X
	Bus numérique : accompagner le développement d'une formation digitale pour tous	X
	Savoirs et numérique : accompagner le public en difficulté sur l'utilisation du numérique	X
Enfance-Famille : s'investir pour garantir la cohérence des parcours	Faciliter le déploiement de solutions alternatives aux dispositifs existants, pour une meilleure prise en compte des besoins des enfants placés*	
	Proposer un Projet Pour l'Enfant (PPE) pour les enfants et les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en les accompagnant afin d'éviter les ruptures de parcours	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé, tout en renforçant et en accompagnant les personnes âgées ou en situation de handicap



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Chef de file de l'action sociale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, **en janvier 2022, son schéma de l'autonomie 2022-2025** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il est le résultat d'une **démarche participative** qui a rassemblé l'ensemble des acteurs du territoire (institutionnels, associatifs, professionnels, responsables d'hébergements, etc.). Ce schéma, faisant le focus sur le parcours des usagers, est structuré en cinq axes : **connaître et se faire aider ; le parcours domiciliaire ; le parcours résidentiel ; accompagner et aider ; mettre en œuvre, suivre et évaluer.**

Pour repousser au maximum l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en structure spécialisée, le conseil départemental soutient le maintien à domicile sur deux axes : l'aide à l'aménagement des logements et l'aide à la construction de logements adaptés.



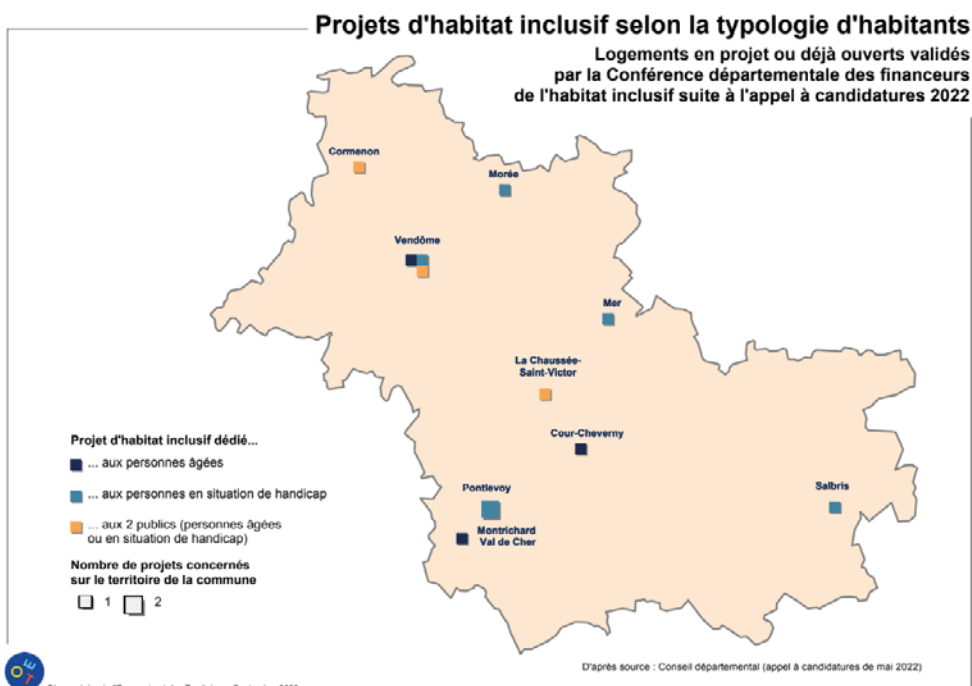
BILAN 2022

Depuis plusieurs années, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) encourage le développement d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, dit « habitat inclusif » et accompagne les porteurs de projets. Une conférence des financeurs de l'habitat inclusif a été installée dans chaque département, sous la présidence des conseils départementaux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) en assurant la vice-présidence.

Suite à un appel à candidatures lancé au printemps 2022, 12 projets d'habitat inclusif en Loir-et-Cher ont été retenus par cette instance pour la période 2023 à 2029. La diversité des projets retenus devrait permettre, à terme, une offre équilibrée, avec la réalisation de logements pour 64 personnes âgées et 60 en situation de handicap.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

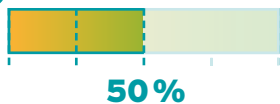
Nouvel appel à candidatures lancé en 2023 pour recenser les futurs projets pour 2024 et les années suivantes.



Accompagner les usagers dans leurs pratiques du numérique



ÉTAT D'AVANCEMENT



CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de conseillers numériques sur le territoire départemental : **5**



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre du plan de relance en faveur de l'inclusion numérique, le conseil départemental accompagne et développe le numérique auprès des usagers en recourant à des conseillers numériques France Services.

Il s'agit de réaliser des accompagnements individuels et d'animer des ateliers numériques / actions collectives autour du numérique pour :

- sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique,
- soutenir les usagers dans leurs pratiques quotidiennes du numérique,
- accompagner et rendre autonome les usagers dans la réalisation de démarches administratives en ligne.



BILAN 2022

Une équipe de cinq conseillers numériques a été créée pour accompagner les plus fragiles : recrutement de 4 conseillers numériques France Services en 2022 et 1 conseiller numérique en octobre 2021. Des formations obligatoires ont été réalisées et suivies par les conseillers numériques en 2022.

Suite à ces formations, **une expérimentation a été menée à Salbris en mai/juin 2022, qui consistait notamment à proposer des ateliers numériques.** Au total, **23 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement** sur diverses thématiques (équipement informatique, messagerie électronique, internet, démarches administratives en ligne, etc.).

Les accompagnements individuels auprès des usagers ont pu démarrer au quatrième trimestre 2022.

Les conseillers numériques interviennent sur tout le territoire départemental pour proposer un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins et de proximité.



OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Promouvoir les services numériques du département et accompagner les usagers pour accroître l'utilisation de nos télé-services et développer les échanges dématérialisés.

Développer l'accompagnement numérique des plus fragiles pour faciliter l'accès aux droits et aux services et simplifier leurs démarches.

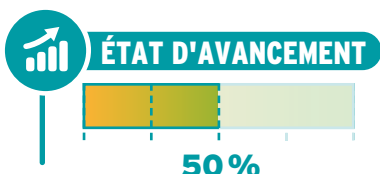


CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services



Conseiller numérique France Services

Faciliter le déploiement de solutions alternatives aux dispositifs existants, pour une meilleure prise en compte des besoins des enfants placés



CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de jeunes composant le CVS : **30**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de la feuille de route de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, et dans l'objectif final de mieux prendre en compte les besoins des enfants placés, **le conseil départemental de Loir-et-Cher a instauré un Conseil de Vie Sociale (CVS), intitulé le « Club de la parole ».** Cette instance citoyenne d'expression est dédiée aux jeunes accueillis ou ayant été accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Loir-et-Cher.

Encadrés par des animateurs extérieurs à leur accompagnement, les jeunes peuvent échanger autour de thématiques relatives au parcours de placement et proposer des axes d'amélioration qui permettront d'étoffer et de développer les politiques départementales de protection de l'enfance.

BILAN 2022

L'année 2022 a marqué l'élaboration et le lancement, en octobre 2022, du Conseil de Vie Sociale (CVS), dédié aux jeunes accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le Loir-et-Cher est l'un des premiers départements à avoir mis en place un CVS de ce type.

Le CVS est composé de 30 jeunes confiés ou ayant été confiés à l'ASE de Loir-et-Cher. Ils sont âgés de 7 à 21 ans, et jusqu'à 27 ans pour les jeunes sortis du dispositif. Trois réunions seront organisées chaque année : pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps. En mai/juin, le comité de pilotage présidé par une élue du conseil départemental se réunira afin de déterminer les axes prioritaires qui pourront être concrètement mis en place sur le terrain, suite aux propositions d'amélioration formulées par le CVS.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Identifier les orientations à mettre en place pour mieux prendre en compte les besoins des enfances placés, suite à leurs propositions d'amélioration.



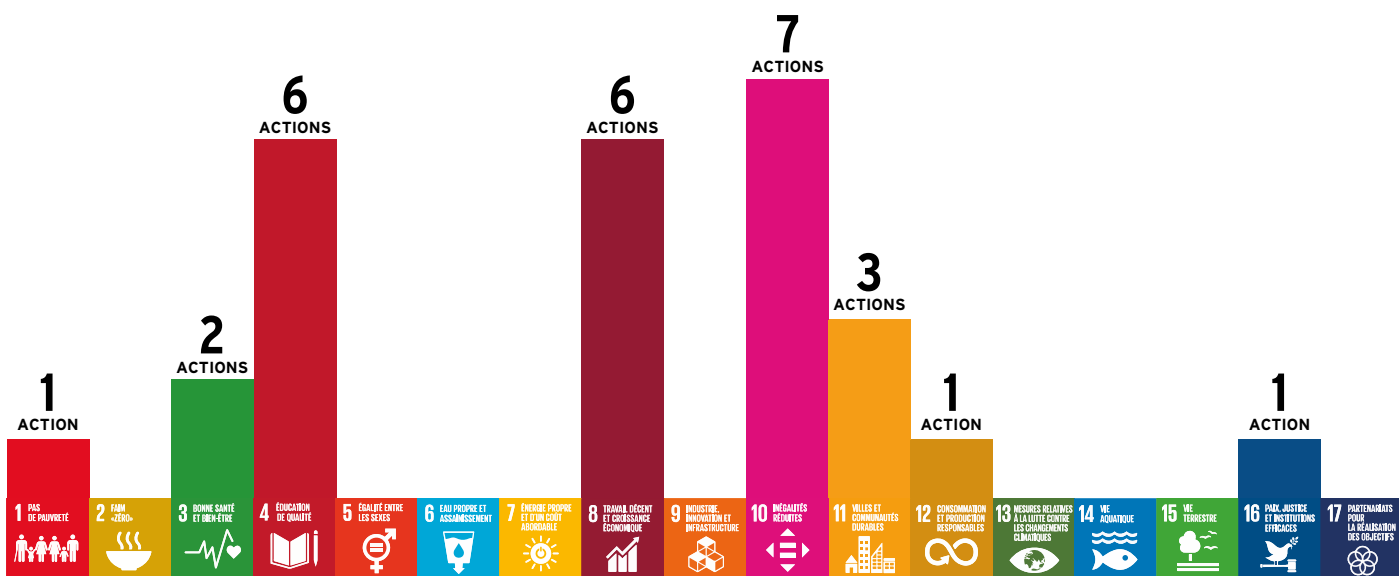
Conseil de Vie Sociale d'octobre 2022

4-2 FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

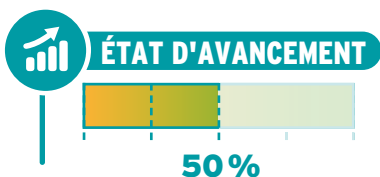
L'objectif « Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle » est structuré en deux sous-objectifs et treize actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Favoriser l'insertion sociale	Améliorer et simplifier les circuits et l'accès vers les administrations et les guichets d'accueil des Maison Départementales de Cohésion Sociale (MDCS)*	
	Développer, avec les partenaires sportifs de la collectivité, des actions d'insertion par le sport pour les allocataires du RSA*	
	Mettre en place un soutien à une première inscription de jeunes, à une licence sportive ou dans une structure d'enseignement artistique et culturel (musique, théâtre, danse)	X
	Développer une offre culturelle pour tous : création d'un cinéma itinérant	X
Favoriser l'insertion scolaire, les filières d'apprentissage et l'insertion professionnelle	Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap	
	Informier sur les filières d'apprentissage dans les collèges et les centres d'aide	
	Mettre en place un cartable numérique pour tous les collégiens de Loir-et-Cher	X
	Créer une plateforme pour accompagner les jeunes dans leurs recherches de stage en Loir-et-Cher	X
	Accompagner et soutenir les jeunes en difficulté, dans leur scolarité ou leur insertion professionnelle, qu'ils sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qu'ils relèvent de la garantie jeunes ou non	
	Développer l'insertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap	
	Impulser des processus d'immersion et de découverte des métiers pour l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA	
	Favoriser l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) : optimisation du dispositif et enrichissement de l'offre sur le territoire*	
Soutenir les projets d'emplois locaux en faveur de l'économie circulaire (aides aux emplois auprès d'associations solidaires, de recycleries, etc.)	X	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Améliorer et simplifier les circuits et l'accès vers les administrations et les guichets d'accueil des Maisons Départementales de Cohésion Sociale (MDCS)



INDICATEURS DE SUIVI
En cours de conception

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Depuis septembre 2021, les services du conseil départemental ont travaillé et co-construit leur feuille de route des solidarités. Finalisée à l'été 2022, elle s'articule autour de trois grandes ambitions : Rendre acteur, Prévenir et S'adapter. Dans la continuité de cette feuille de route et des ambitions associées, le conseil départemental de Loir-et-Cher réfléchit à s'engager vers un schéma unique des solidarités, co-construit en interne et avec les partenaires extérieurs. Ce futur schéma permettrait de s'orienter vers une convergence de l'action publique, au plus proche des usagers, afin d'éviter les ruptures de parcours et de répondre en hyper proximité aux besoins.

BILAN 2022

L'accueil des usagers est un moment d'écoute, d'information et d'orientation. C'est pourquoi un projet d'amélioration des accueils des Maisons Départementales de Cohésion Sociale (MDCS) a été lancé en 2021 et se poursuit aujourd'hui. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil en plaçant l'utilisateur au cœur des préoccupations, en renforçant la dimension humaine du service qui lui est rendu et en développant un service public performant.

Un diagnostic des différents accueils a été réalisé en 2021, afin d'identifier les besoins en matière d'accueil physique, téléphonique et numérique. La méthode hackathon a été retenue pour permettre de co-construire, avec des usagers, des élus et du personnel du département, ainsi que des partenaires, des solutions en partant de l'usage.

Un plan d'actions est en cours de construction, il sera mis en œuvre en 2023. Il se basera sur trois axes à développer :

- améliorer la qualité de l'accueil physique en ayant une approche autour du parcours de l'utilisateur,
- intégrer l'accueil comme outil de management,
- accompagner et développer l'usage du numérique auprès des usagers.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Mettre en œuvre le plan d'actions.

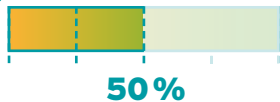
Au-delà des MDCS, volonté de moderniser, d'adapter et de faire évoluer les modalités d'accueil des solidarités.



Hackathon réalisé dans le cadre du diagnostic des accueils

Développer, avec les partenaires sportifs de la collectivité, des actions d'insertion par le sport pour les allocataires du RSA

ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

3 293€ pour la saison 2021/2022

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants aux séances : **9 en moyenne**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Depuis sept ans, la **Maison Départementale de Cohésion Sociale (MDCS) Sud-Loire mène une action collective d'insertion par le sport, en étroite collaboration avec le Dispositif d'Inclusion Par le Sport (DIPS)** mené par le Comité régional UFOLEP. **Cette action a pour objectif principal de permettre aux participants de retrouver une dynamique physique et mentale** pour faire évoluer leurs projets individuels familiaux, sociaux, de formation ou professionnels à travers une séance de sport par semaine (gymnase communautaire de Chémery ou autres lieux sportifs).

Les bénéfices attendus sont nombreux dont la valorisation du dépassement de soi, le développement de l'esprit sportif et collectif, l'effort physique, la concentration, le bien-être, la découverte, etc.

BILAN 2022

La saison 2021/2022 a été marquée par la participation active du chantier d'insertion Interval et de la Mission Locale de Montrichard et du Controis-en-Sologne. Ces structures ont permis d'enrichir la dynamique de groupe et de donner davantage de rythme aux séances et aux activités. Toutefois, en septembre 2022, Interval a fait le choix de ne pas reconduire sa participation malgré les effets positifs.

Un noyau dur de 9 participants en moyenne s'est constitué au cours de l'année, encourageant la participation du groupe dans son ensemble. Les participants ont notamment exprimé que le DIPS leur permettait d'avoir un rituel, un rythme de vie et de voir du monde dans leur semaine, tout en y trouvant un certain apaisement.

De nombreux moyens matériels sont mis en œuvre pour mener à bien cette action : l'organisation des transports par les travailleurs sociaux, la mise à disposition de l'infrastructure sportive ou encore la promotion de l'action via la communication.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

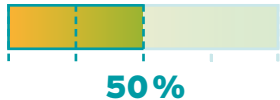
Enrichir la dynamique collective et partenariale tant pour les publics que pour les professionnels.



Séance de sport au gymnase de Chémery

Favoriser l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) : optimisation du dispositif et enrichissement de l'offre sur le territoire

ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

60 000 € financés dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté (30 000 € État + 30 000 € conseil départemental)

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Deux actions, axées sur l'insertion économique, ont été ciblées dans le [programme départemental d'insertion et d'un pacte territorial d'insertion \(PDI-PTI intégré\)](#) pour la période 2019-2022 :

- l'optimisation du dispositif de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE),
- l'enrichissement de l'offre d'insertion par l'IAE sur les territoires.

En complément, **la garantie d'activité est un dispositif ayant pour but d'accompagner des personnes en inactivité « prolongée » vers une reprise progressive d'un contrat de travail adapté et par le biais de différentes actions de remobilisation.** Ce dispositif expérimental a été confié à [l'Accueil, Soutien et Lutte contre les Détresses \(ASLD\)](#) au terme d'un appel à projets.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes accompagnées : **8**

Nombre d'ateliers mis en place : **6**

Nombre total d'heures d'activités : **134 h**

BILAN 2022

En 2022, le conseil départemental a augmenté son enveloppe budgétaire consacrée au financement des structures de l'IAE : 18 structures sollicitantes en ont bénéficié et 432 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ont pu être accueillis.

L'action sur la garantie d'activité a débuté le 19 octobre 2022. Au terme de six mois de réflexion, trois réunions d'information collective à destination des prescripteurs ont été organisées (Pôle emploi, Mission locale, Maisons Départementales de Cohésion Sociale (MDCS), ASLD, etc.). **Huit personnes ont démarré un accompagnement (individuel et collectif) en décembre 2022.**

Six ateliers ont été proposés (santé, estime de soi, numérique, etc.) en concertation avec les personnes accompagnées. Ces ateliers ont été adaptés en fonction de leur situation et ont été définis comme obligatoires (pendant le temps de travail) ou non (hors du temps de travail).

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Reconduire le dispositif, sous réserve des crédits disponibles et en concertation avec l'État.

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

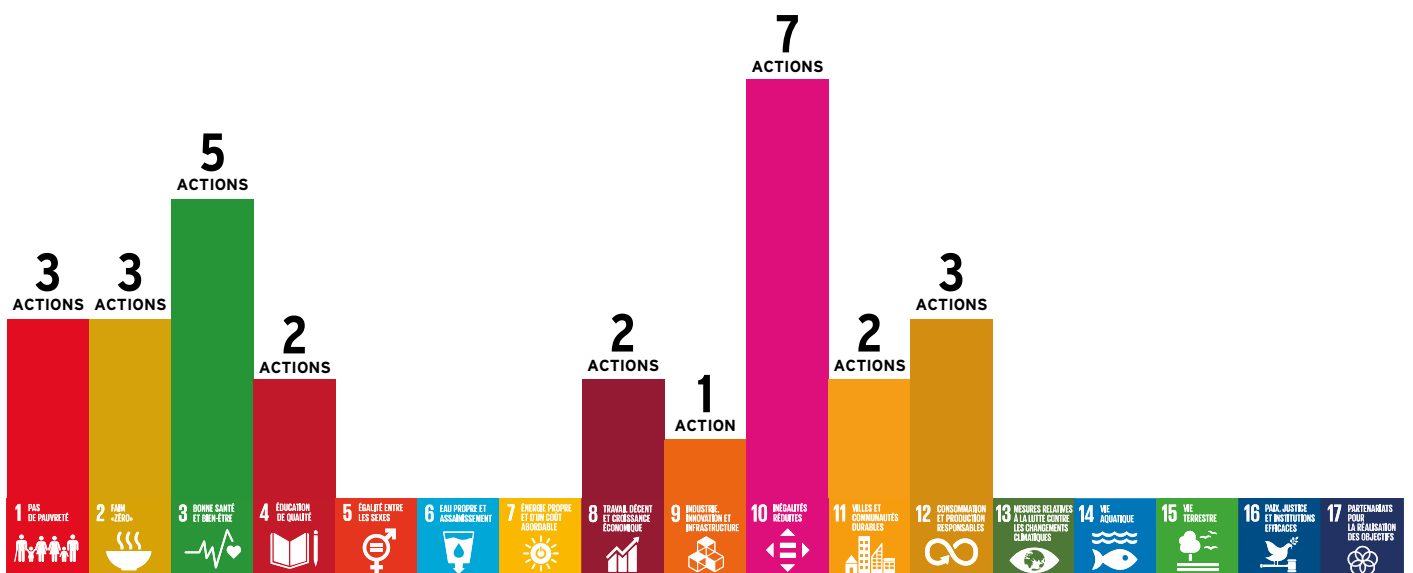
A large, stylized letter 'P' logo, colored in red and black, positioned to the right of the text.

4-3 PRIVILÉGIER LA SANTÉ ET UNE ALIMENTATION SAINES

L'objectif « Privilégier la santé et une alimentation saine » est structuré en trois sous-objectifs et huit actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Répondre dynamiquement aux urgences de première nécessité	Accompagner le développement d'épicerie locales solidaires pour une qualité alimentaire	X
Développer des actions pour une alimentation saine et de prévention à la santé	Développer des actions de partage de compétences et de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée pour les publics en situation de précarité*	X
	Créer l'outil « La petite épicerie de la Protection Maternelle et Infantile »	X
	Promouvoir la prévention en santé comme facteur d'insertion socio-professionnelle	X
	Accompagner les agents de la collectivité vers les bonnes pratiques en matière de santé (Qualité de vie au travail)	X
Garantir une offre de qualité et de proximité	Déployer et faire vivre le plan d'actions « Le 41 en bonne santé »*	X
	Financer une formation aux premiers secours pour tous les Loir-et-Chériens	X
	Tendre à la généralisation des bilans de santé en écoles maternelles	X

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Déployer des actions de partage de compétences et de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée pour les publics en situation de précarité

ÉTAT D'AVANCEMENT



BUDGET GLOBAL

À définir

CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de partenaires rencontrés (interne et externe) : **9**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Suite à la participation d'une table ronde sur le thème d'une alimentation saine pour tous, **un groupe de réflexion, composé de travailleurs sociaux de la Maison Départementale de Cohésion Sociale (MDCS) Sud-Loire, a débuté en 2021.**

L'enjeu est double : **participer à la lutte contre les exclusions autour de l'alimentation et de l'économie sociale et solidaire ; et créer une offre supplémentaire au service des Loir-et-Chériens, répondant aux objectifs liés à une alimentation saine.**

Les objectifs qui en découlent sont nombreux : favoriser la prévention autour de la santé et de l'écologie, lutter contre la précarité alimentaire et financière ou encore lutter contre l'isolement.

BILAN 2022

L'année 2022 a été marquée par une grande phase de diagnostic et de rencontres de partenaires locaux, afin de cibler et de co-construire des actions à mener en fonction des besoins et des attentes des familles accueillies.

Le diagnostic a consisté en une étude comparative du prix des produits entre les producteurs locaux et les magasins locaux, mais également en l'élaboration d'un questionnaire à destination du public. L'objectif était d'aller à la rencontre de ces personnes et de mieux connaître leur façon de consommer et d'acheter mais également de prendre connaissance des contraintes rencontrées quotidiennement (présence ou non d'un mode de transport, manque d'équipements ménagers et/ou électroménagers, etc). La tendance générale a montré que les difficultés financières sont au cœur des habitudes alimentaires.

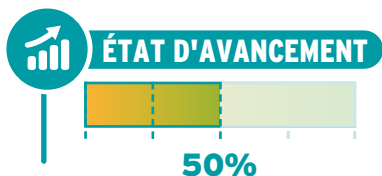
En parallèle, de nombreux partenaires locaux ont été rencontrés : [l'Eco-Lieu à Fresnes](#), [la FRAPS](#), [les Jardins de Cocagne](#), [le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais](#) avec leur Projet Alimentaire Territorial, etc.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Identifier un projet à mener en portage direct ou non (création d'un restaurant solidaire en réflexion).



Déployer et faire vivre le plan d'actions « le 41 en bonne santé »



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Préoccupé par la désertification médicale (situation particulièrement inquiétante en Loir-et-Cher) et conscient des difficultés rencontrées, le conseil départemental a lancé, en juillet 2020, le grand débat sur la santé, sur une période de 4 mois, sous la forme d'une concertation citoyenne (enquêtes et ateliers de co-construction). **De ce débat en a découlé l'adoption, en janvier 2021, du plan d'actions partenarial « Le 41 en bonne santé - 2021-2026 ».**

CHIFFRES CLÉS 2022

- Budget Santé-prévention : **1 200 000 €**
- Allocations de stage : **22** (33 000 €)
- Bourses départementales : **3** (29 000 €)
- Projets de maison de santé : **4** (266 000 €)
- Aide en faveur de la télémédecine : **26 700 €**

BILAN 2022

L'année 2022 a marqué le souhait du conseil départemental de renforcer son action dans la lutte contre la désertification médicale et l'amélioration de l'accès aux soins pour les Loir-et-Chériens. **Ainsi, le plan « le 41 en bonne santé » a été enrichi et renforcé pour la période 2022-2028.**

Il se décline en 9 axes stratégiques : créer une mission « Promotion de la santé », conforter le rôle de l'agence d'attractivité dans la promotion de la santé, renforcer l'accompagnement des futurs professionnels de la santé, aider à l'installation des professionnels de santé, soutenir l'investissement vers les structures de santé, refonder l'organisation des consultations médicales, innover pour lutter contre la désertification médicale, préserver une jeunesse en bonne santé, accompagner l'investissement des structures de formation.

De nombreuses actions ont été menées dans chacun de ces axes stratégiques sur l'année 2022, notamment :

- renforcement du fonds d'intervention et de promotion de la santé,
- accompagnement des collectivités,
- allocations de stage pour les futurs professionnels de santé,
- bourses d'étude pour des étudiants en santé,
- accompagnement des professionnels de santé en primo-installation,
- prise en charge des soins non programmés (dispositif PAIS),
- attractivité et prospection (agence d'attractivité Be LC).

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Continuer à déployer et à renforcer les différentes actions du plan « Le 41 en bonne santé ».



Accompagnement des professionnels de santé en primo-installation.

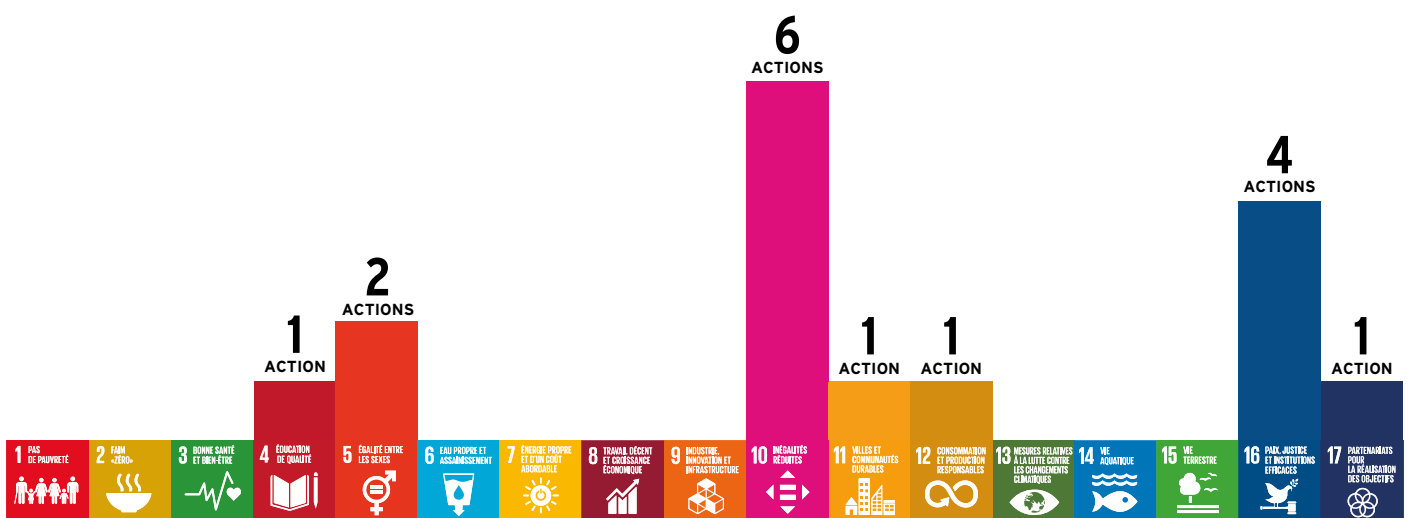


4-4 AGIR POUR L'ÉGALITÉ

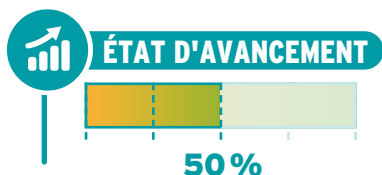
L'objectif « Agir pour l'égalité » est structuré en deux sous-objectifs et six actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Lutter contre les discriminations et veiller à l'égalité des sexes sur le territoire	Développer une démarche transverse et globale sur la lutte contre les discriminations liées au genre et à la sexualité	
	Accompagner les personnes empêchées et fragiles vers un accès autonome aux droits	
	Accompagner et prendre en charge les publics migrants pour favoriser leur intégration	
	Développer des actions en bibliothèque grâce à l'appui de partenariats avec des structures locales pour contribuer à rompre l'isolement culturel*	
Lutter contre les discriminations et veiller à l'égalité des sexes au sein de la collectivité	Mettre en place des outils internes pour aller au-delà de la sensibilisation obligatoire	
	Encourager la mixité professionnelle et sensibiliser tout nouvel arrivant à la démarche	

*L'action en gras est présentée et précisée en pages suivantes.



Développer des actions en bibliothèque grâce à l'appui de partenariats avec des structures locales pour contribuer à rompre l'isolement culturel



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher dispose d'un plan départemental en faveur de la lecture 2019-2026. Il réaffirme sa forte ambition pour l'inclusion des publics fragiles, ainsi que de l'accessibilité au numérique et à l'innovation, via le réseau de bibliothèques.

Le plan départemental en faveur de la lecture publique s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : accompagner les territoires face aux enjeux des nouvelles pratiques culturelles,

Axe 2 : accompagner l'innovation en bibliothèque,

Axe 3 : accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, en particulier les publics fragiles.

L'axe 3 porte notamment sur le développement d'actions en bibliothèque pour contribuer à rompre l'isolement culturel des publics fragiles. Parmi ces actions peuvent être cités : le développement d'outils spécifiques (malles thématiques, acquisition d'outils dédiés, etc.) et de collections spécialisées (grands caractères, livres adaptés à différents types de handicaps, etc.), ainsi que l'accompagnement des bibliothèques à la mise en place d'actions de médiation avec différents partenaires.

BILAN 2022

L'année 2022 a permis la conception de nouvelles malles :

- « **Accroche-toi** » (27 livres) : sélection de bandes dessinées sur des situations de fragilités humaines qui deviennent des expériences fortes de vie,
- « **Maths sympatiques** » (23 livres, 10 jeux et matériel d'apprentissage) : outils de compréhension de la dyscalculie et pistes d'accompagnement ludiques,
- « **Et si ça devenait un jeu ?** » (38 livres) : méthodes d'apprentissages alternatives du français pour des publics Français Langue Étrangère (FLE) et DYS (dyscalculie, dyslexie, dysphasie, etc.).

Les communes de Danzé, Selles-sur-Cher et Vineuil ont emprunté ces malles et ont reçu un accueil très positif des parents d'enfants diagnostiqués DYS.

En 2022, le développement des fonds DYS et du fonds spécifique « Grands caractères jeunesse » a également perduré.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Renforcer les actions de médiation envers les publics à l'appui des collections et des outils créés.

Continuer à effectuer une veille sur les nouveaux supports afin de répondre au mieux à tous les besoins des différents publics.

Organiser une formation, en 2023, sur les albums adaptés aux handicaps.



Exemplaire issu de la malle thématique « Et si ça devenait un jeu ? »



5 ENTREPRENDRE RESPONSABLE

Année après année, les rapports dressés par les scientifiques démontrent que les évolutions constatées, notamment en matière de changement climatique ou de restauration des milieux naturels, s'écartent inexorablement des objectifs fixés par l'ONU pour garantir à long terme la viabilité de notre planète.

Nous ne pourrons pas inverser cette tendance sans changements de nos modes d'actions, de nos façons de nous déplacer ou encore de nos comportements.

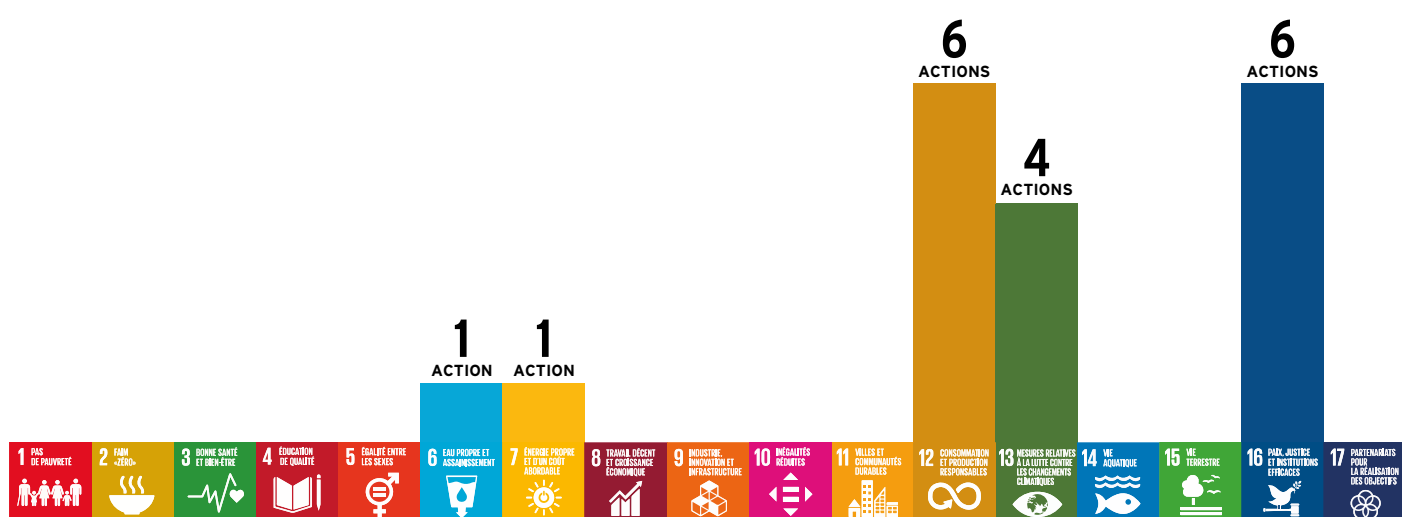
Le conseil départemental de Loir-et-Cher a décidé de reprendre ces objectifs dans son Agenda 2030 en faisant notamment évoluer l'ensemble des processus internes dans le sens d'un développement plus durable et en diminuant ainsi son impact sur l'environnement : de nombreux moyens de pilotage et d'animation interne ont été créés pour le suivi, la réussite et la multiplication des actions engagées en ce sens.

5-1 INSPIRER LE CHANGEMENT PAR LA RESPONSABILITÉ INTERNE

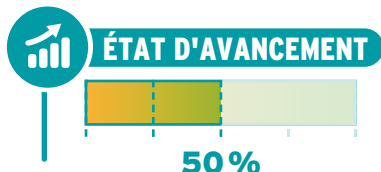
L'objectif « Inspirer le changement par la responsabilité interne » est structuré en trois sous-objectifs et six actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Sensibiliser et former les agents au développement durable	Sensibiliser tous les agents au développement durable et à l'Agenda 2030 en créant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes (mise en œuvre d'une mini-série, communication régulière des services, formations, etc.)*	
	Sensibiliser aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle (fiches éco-gestes, réduction de la production de déchets, économies d'énergie, etc.)*	
	Sensibiliser, former et accompagner les acheteurs de la collectivité aux achats durables, responsables et locaux	
Former les managers et les chefs de projet	Former les managers et les chefs de projet aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030	
Co-construire des démarches internes	Créer des ateliers sur les enjeux du développement durable et sur la co-construction de projets pour promouvoir le partage de compétences et la complémentarité inter-services	
	Mettre en place des dispositifs internes de tri sélectif des déchets, en formant et en sensibilisant les agents*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Sensibiliser tous les agents au développement durable et à l'Agenda 2030, en créant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans le cadre de son [Agenda 2030](#) et de la politique de développement durable, le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite **s'engager pleinement dans le changement durable des pratiques** pour construire un monde plus résilient.

Pour cela, la **sensibilisation et la formation des agents** au développement durable est indispensable pour accroître la responsabilité interne et, ainsi, inspirer le changement. Le conseil départemental initie des actions en ce sens.

CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre d'épisodes diffusés : **5 en 2022** (9 en tout dont 1 épisode teaser)

Moyenne de visionnage : **372 par épisode**

Moyenne de « J'aime » par épisode : **33**

BILAN 2022

En 2021, une mini-série sur le développement durable a été construite et diffusée sur Salamandre, l'outil de communication interne du conseil départemental, intitulée « Durable Ensemble ». **La diffusion de cette mini-série a continué sur l'année 2022.**

L'objectif ? Valoriser les missions des agents et démontrer que chacune de leurs actions répond ou peut répondre aux [Objectifs de Développement Durable](#).

Le format ? Un épisode par mois, d'une durée maximale de 5 min ; de septembre 2021 à mai 2022.

En 2022, cinq épisodes thématiques ont été diffusés, portant sur :

- le projet « Pouvoir d'Agir » porté par la Maison Départementale de Cohésion Sociale Sud-Loire (cohésion, entraide et vie sociale d'un quartier),
- la Stratégie d'Achat Durable, Local et Responsable du conseil départemental,
- la voie de l'apprentissage au travers des Rendez-vous de l'Apprentissage,
- le Mois de la Biodiversité,
- le dispositif Festillésime (culture).

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

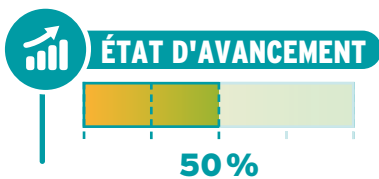
Réfléchir à la suite de Durable Ensemble : renforcement de la mini-série ou définition d'un nouveau format.

Renforcer les actions de sensibilisation auprès des agents du conseil départemental.



Tournage de l'épisode « Pouvoir d'Agir » (cohésion sociale dans un quartier)

Sensibiliser aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher **souhaite sensibiliser et former ses agents aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle, pour un monde plus durable.**

CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de communications : **2 en 2022**
 Moyenne de « J'aime » par communication : **31**
 Nombre d'agents éco-ambassadeurs : **30**

BILAN 2022

En juin 2022, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit russo-ukrainien, le gouvernement a lancé un grand plan de sobriété énergétique, visant à diminuer les consommations électriques, de gaz et d'eau de 10 % en deux ans. **Le conseil départemental s'est saisi de cet enjeu et a initié un certain nombre de mesures de sobriété énergétique pour son administration.**

Un groupe d'éco-ambassadeurs a été constitué pour sensibiliser et mener à bien les mesures liées à la sobriété énergétique : une trentaine d'agents se sont portés volontaires, représentant les différentes directions du conseil départemental. Ils sont formés pour, entre autres, sensibiliser les agents de leurs directions et faire remonter les points bloquants.

En parallèle, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle a également été lancée en fin d'année 2022. Des communications ont été publiées en interne, construites autour d'affiches co-élaborées en interne, sur des thématiques spécifiques. Ces affiches ont été structurées en une partie constat et une partie éco-gestes. Sur l'année 2022, deux publications ont été réalisées : une sur la consommation des ordinateurs portables et une sur le chauffage.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME


- Perpétuer et renforcer le groupe d'éco-ambassadeurs.
- Perpétuer et renforcer la campagne de sensibilisation aux éco-gestes et à la responsabilité individuelle.
- Réfléchir à de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de sensibilisation.

Chauffage

19°C dans les bureaux : 7% d'économies d'énergie par rapport à l'année dernière (20°C)

50%

de notre consommation électrique est dédiée au chauffage



Éco-geste #2

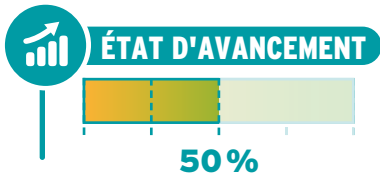
Aujourd'hui, j'agis !

- Fermeture
Fermer aussi souvent que possible les portes communiquant avec les espaces les moins chauffés (couloirs, locaux de rangement, ...)

Fermeture portes bureau → économie d'énergie variable pouvant aller jusqu'à 6%
- Espace
Désencombrer l'espace autour de votre chauffage afin d'optimiser la diffusion de la chaleur
- Appoint
Si vous êtes frileux, remplacez votre radiateur d'appoint par un pull bien chaud

Affiche éco-gestes sur le chauffage

Mettre en place des dispositifs internes de tri sélectif des déchets, en formant et en sensibilisant les agents



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental souhaite **s'engager dans la réduction et le recyclage des déchets produits, sur l'ensemble de ses sites** (administration, collèges, agences routières, etc.).

Le tri du papier et des cartons est actuellement effectif et assuré par un prestataire extérieur. Les autres déchets partent aux ordures ménagères.

CHIFFRES CLÉS 2022

Taux de réponses au questionnaire/diagnostic : **41%**

BILAN 2022

L'année 2022 a marqué le lancement de la réflexion autour de l'élargissement des consignes de tri sur l'ensemble des sites du conseil départemental. Pour mener à bien cette réflexion, un diagnostic a été réalisé à l'aide d'un questionnaire destiné aux référents logistique et commande publique de chaque direction/service du conseil départemental. Il avait pour objectifs d'identifier, entre autres, la typologie et la quantité de déchets produits, de connaître les habitudes de chacun mais également les initiatives personnelles qui avaient pu être mises en œuvre sur certains sites.

En parallèle, une réunion avec Agglopolys (communauté d'agglomération de Blois) s'est tenue pour clarifier l'extension des consignes de tri sur le territoire (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023), mais également la collecte des déchets des grands comptes, comme le conseil départemental.

Enfin, un comité de pilotage s'est construit sur ce sujet, constitué du Directeur Général des Services (DGS), des Directeurs Généraux Adjointes (DGA), de la Direction de la Communication, du Cabinet, de la Direction de la Logistique et de la Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement. Ce comité de pilotage a pris connaissance du diagnostic et a commencé à arbitrer et à valider les premières mesures à mettre en œuvre (élargissement des consignes de tri des déchets, expérimentation sur un site avant déploiement, identification de points de collecte volontaires, etc.)

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Se mettre en ordre de marche avec les différents EPCI du territoire pour la collecte des déchets recyclables au 1^{er} janvier 2023.

Réfléchir à la mise en place de composteurs.

Sensibiliser et former les agents à la réduction et au tri des déchets.

TRIER, c'est préserver

DANS LE BAC JAUNE

- Tous les **PAPIERS**
- Tous les emballages en **PLASTIQUE**
- Tous les emballages en **CARTON**
- Tous les emballages en **MÉTAL**

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

DANS LE BAC GRIS

- Les objets en **plastique**
- Les déchets d'hygiène et de nettoyage
- Les déchets **organiques**
Déchets alimentaires hors composteur

TOUS LES AUTRES DÉCHETS

À vous de jouer !

Tri des déchets

5-2 PROMOUVOIR LA TRANSVERSALITÉ ET LA COHÉSION

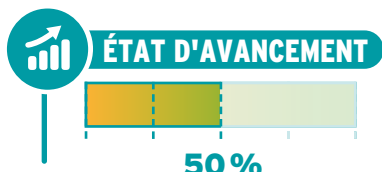
L'objectif « Promouvoir la transversalité et la cohésion » est structuré en deux sous-objectifs et deux actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Communiquer et être transparent	Dynamiser la communication du département sur ses réseaux, en lien avec le développement durable et l'Agenda 2030. Développer des outils pour permettre aux citoyens de visualiser l'avancée des actions (mises à jour sur le site internet, etc.)*	
Se tenir informé des innovations	Créer une cellule de veille informationnelle sur le développement durable pour rester à l'écoute de ce qui se fait ailleurs*	

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Dynamiser la communication du département sur ses réseaux, en lien avec le développement durable et " l'Agenda 2030 "



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est fixé comme objectif de communiquer sur l'ensemble de ses actions, et notamment sur celles en lien avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il est présent sur de nombreux canaux de communication pour toucher un maximum d'agents et de Loir-et-Chériens :

- Communication interne : outil interne de communication (Salamandre) et Graffi'tv, l'actualité du conseil départemental et de ses agents en vidéo.
- Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.,
- Magazine du conseil départemental ([Loir&Cher Info](#)),
- Presse : communiqués de presse, flyers, etc.

Le site internet du conseil départemental dispose, depuis l'année 2014, d'une page dédiée au développement durable avec, entre autres, la mise en ligne du présent [Rapport Annuel de Développement Durable \(RADD\)](#) de la collectivité, mis à jour chaque année ; et, depuis 2020, d'une [page dédiée à son Agenda 2030](#) (feuille de route développement durable).

BILAN 2022

L'année 2022 a été marquée par la poursuite et le renforcement des actions de communication du conseil départemental sur ses actions en lien avec le développement durable. En mai 2022, s'est tenu le festival du développement durable à Blois lors duquel le conseil départemental a tenu un stand afin de communiquer sur ses actions.

De nombreuses communications ont été diffusées sur l'ensemble des supports du conseil départemental, notamment sur l'Agenda 2030 :

- Loir&Cher Info du Printemps 2022 : mise en avant d'un projet lié à l'Agenda 2030,

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

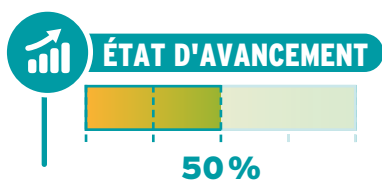
Mettre en avant l'Agenda 2030 au travers d'action de communication sur les différents supports du Conseil Départemental.

Mettre à disposition des Loir-et-Chériens un outil d'état d'avancement des actions de l'Agenda 2030.



Bandeau de la page d'accueil du site internet du conseil départemental.

Créer une cellule de veille informationnelle sur le développement durable pour rester à l'écoute de ce qui se fait ailleurs



PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est engagé dans une politique de développement durable forte, avec l'adoption de son [Agenda 2030](#) en décembre 2020 (mis à jour en juin 2022).

Afin de répondre au mieux aux [Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#) et d'être plus efficient dans les actions portées ou accompagnées du conseil départemental, **une cellule de veille informationnelle est identifiée comme un sujet indispensable à mettre en place.**

CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de conseils départementaux faisant partie du Club DD inter-CD : **23**

BILAN 2022

La veille informationnelle sur le développement durable a continué sur l'année 2022 : inscription à des newsletters de diverses structures (Agenda 2030, ADEME, COP Régionale Centre-Val de Loire, etc.), participation à des webinaires de formation ([via la plateforme IdealCo](#)) sur divers sujets, participation à des journées d'information, etc.

L'année 2022 a également été marquée par le lancement d'une réflexion autour de la constitution d'un groupe d'échanges entre référents du développement durable de conseils départementaux : le Club DD inter-CD. L'objectif de ce Club serait d'organiser divers temps d'échange en visioconférence visant la présentation de démarches, mais également d'échanger autour de retours d'expériences et de sujets/problématiques spécifiques. La prise de contact a été engagée auprès d'une vingtaine de conseils départementaux (homologues connus) pour organiser un premier temps d'échange début 2023.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Organiser plusieurs temps d'échanges avec le Club DD inter-CD.

Renforcer le Club DD inter-CD : y intégrer d'autres conseils départementaux.

Devenir adhérent au Comité 21.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectifs de Développement Durable (ODD)

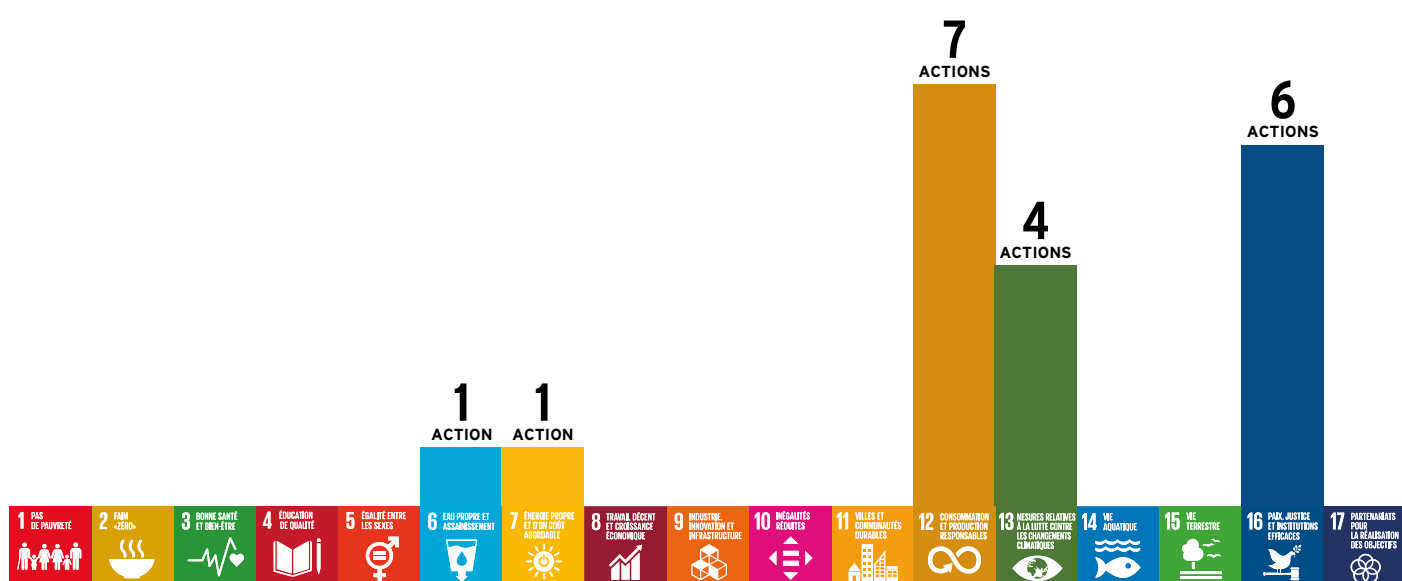


5-3 INFORMER POUR CHANGER DURABLEMENT NOS COMPORTEMENTS

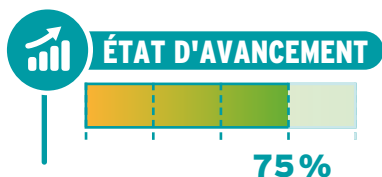
L'objectif « Informer pour changer durablement nos comportements » est structuré en deux sous-objectifs et sept actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Informé et sensibiliser le public pour une meilleure appropriation des enjeux de développement durable	Créer une communication ciblée auprès des citoyens et entreprises pour engager les changements de pratiques (guides, éco-gestes, formations, annuaires de contacts, etc.)	
	Proposer une thématique de spectacles sur la sensibilisation au développement durable dans le cadre de Festillésime 41	
	Sensibiliser et former le public, ainsi que les salariés et bénévoles du réseau de lecture publique, aux enjeux du numérique et du développement durable*	
	Créer un lieu d'animation et de sensibilisation au développement durable	
Conseiller et accompagner les collectivités, les collègues et les citoyens	Conseiller et accompagner les familles dans l'appropriation des notions de développement durable et d'économie circulaire	
	Conseiller et accompagner les collègues dans l'appropriation des notions de développement durable et d'économie circulaire	
	Mettre en place une communication pour valoriser les manifestations culturelles éco-responsables ayant lieu sur le territoire	

*L'action en gras est présentée et précisée en pages suivantes.



Sensibiliser et former le public, ainsi que les salariés et bénévoles du réseau de lecture publique, aux enjeux du numérique et du développement durable



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants à la journée de formation : **9**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Le réseau de lecture publique de Loir-et-Cher regroupe 118 antennes fin 2021 : 10 médiathèques « têtes de réseau », 3 bibliothèques structurantes, 35 bibliothèques et 75 points lecture. 592 personnes, dont 90 % de bénévoles, animent le réseau de lecture publique.

Un des objectifs de ce réseau porte sur l'accompagnement des Loir-et-Chériens dans l'appropriation et l'expérimentation des nouveaux usages numériques.

Dans la continuité de cet objectif, **la Direction de la Lecture Publique souhaite sensibiliser et former les salariés des bibliothèques du réseau public départemental, ainsi que les Loir-et-Chériens, à des actions d'économie circulaire en lien avec le numérique** (recyclage et réutilisation de postes informatiques).

BILAN 2022

Du 19 mars au 9 avril 2022 s'est déroulée la 6^e édition du festival « Vagabondag(e)s », consacré aux nouvelles formes d'expressions artistiques liées à l'utilisation du numérique. Organisé par le conseil départemental de Loir-et-Cher, cet évènement a pour objectif de permettre aux Loir-et-Chériens de tous les âges de se familiariser avec la création numérique au travers de spectacles et d'ateliers accueillis par le réseau des bibliothèques du département.

La journée inaugurale du festival s'est tenue le 19 mars, à Selles-sur-Cher, et a été dédiée au numérique durable : la lutte contre l'obsolescence programmée, le passage aux logiciels libres ainsi que la création à partir du réemploi des composants électroniques. La médiathèque et le club de modélisme de Selles-sur-Cher, la Direction de la Lecture Publique de Loir-et-Cher, l'artiste Waj, le repair café de Blois et l'association Solix Sologne Linux ont également animé un grand forum consacré à la découverte, à la réparation, au recyclage des matériels informatiques pour créer une œuvre collaborative, échanger et bricoler à travers de nombreux stands.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

- Perpétuer les efforts de sensibilisation et de formation au numérique durable.
- Mettre en place un outil en ligne de partage des pratiques et des données : 2022-2023.



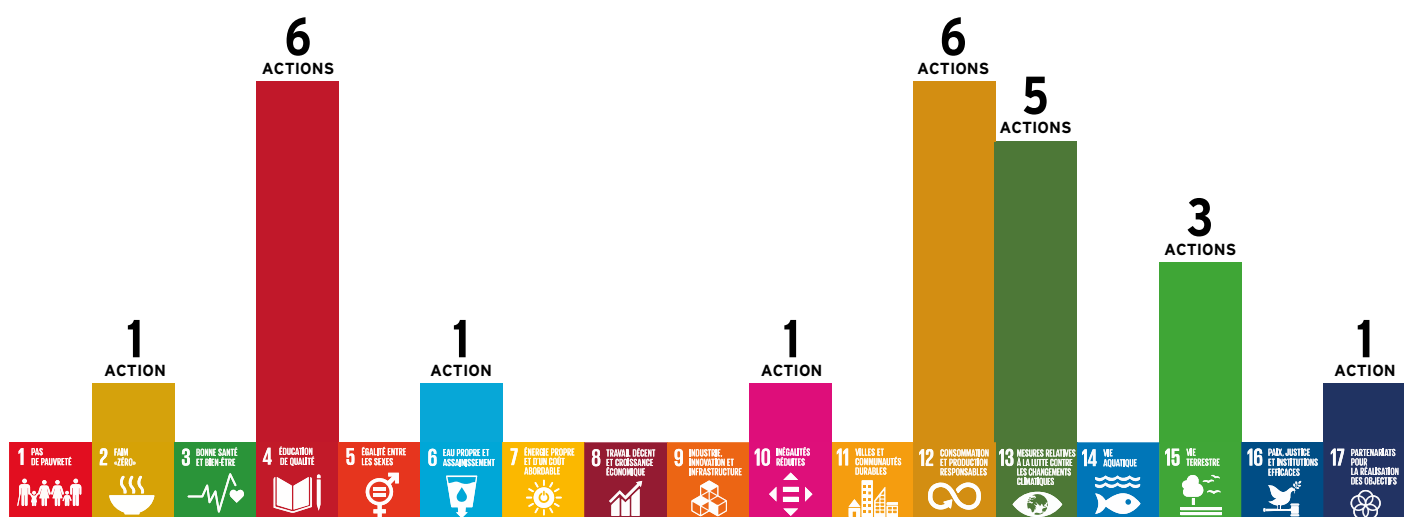
Ateliers de réparation à Selles-sur-Cher durant le festival « Vagabondag(e)s »

5-4 FORMER LES JEUNES GÉNÉRATIONS AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif « Former les jeunes générations aux enjeux de développement durable » est structuré en trois sous-objectifs et six actions, présentés dans le tableau ci-dessous.

SOUS-OBJECTIFS	INTITULÉS DES ACTIONS	PRIORITAIRE (X)
Agir au collège pour éveiller les jeunes générations	Intégrer dans le cursus des collèges des modules « Développement durable » en collaboration avec des intervenants externes*	X
Agir hors du temps scolaire	Créer des partenariats entre le conseil départemental et des associations locales pour animer des activités ou des clubs extra-scolaires orientés autour de l'environnement et du développement durable	
Rendre les jeunes moteurs et forces de propositions	Valoriser les projets Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en lien avec les enjeux de développement durable	
	Désigner et former des éco-délégués dans les classes de collèges	
	Perpétuer le partenariat pour l'organisation de Start-Up Teens, en impulsant des thématiques et des problématiques liées au développement durable*	
	Relancer le conseil départemental des jeunes en ciblant les enjeux du développement durable	X

*Les actions en gras sont présentées et précisées en pages suivantes.



Intégrer dans le cursus des collèges, des modules « développement durable » en collaboration avec des intervenants extérieurs

ÉTAT D'AVANCEMENT



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de classes ayant répondu à l'appel à projets 2022-2023 : **27 dont 24 retenues par un jury**

CHIFFRES CLÉS 2022

Soutien à l'association Graine Centre pour mener les actions d'animations auprès des classes volontaires : **25 000 €**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Avec la volonté de sensibilisation et d'éducation, le conseil départemental a signé, en 2019, **la Convention Régionale pour une Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD)**, en lien avec de nombreux partenaires au sein de la Région Centre-Val de Loire, dont **l'association Graine Centre**, structure porteuse.

Il s'agit d'un dispositif de soutien aux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les établissements scolaires de la région.

Ce dispositif incite les classes à explorer, durant une grande partie de l'année scolaire, une thématique directement reliée à leur environnement local.

À ce titre, un dispositif pédagogique sous forme d'appel à projet a été mis en place depuis 2020. Sont proposés :

- trois animations d'une demi-journée sur plusieurs mois répartis dans l'année scolaire, réalisées par un éducateur à l'environnement,
- l'accompagnement pédagogique d'un éducateur à l'environnement et d'un professeur référent,
- le financement à 80 % de deux déplacements maximum pour des sorties sur le terrain.

BILAN 2022

Face au succès des deux premiers appels à projet, **les partenaires de la CREEDD ont reconduit le dispositif pour l'année scolaire 2022-2023**, pour les cycles 2 à 4 (du CP à la 3^e), et sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

Les thématiques ont de nouveau porté sur la biodiversité, l'eau, le climat et l'alimentation.

Les candidatures pour l'appel à projets ont été nombreuses et pertinentes, ne nécessitant pas, comme ce fut le cas les années précédentes, un rappel auprès des enseignants. **27 classes ont répondu à l'appel à projets et 24 ont été retenues en Loir-et-Cher**, dont huit classes de collèges.

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

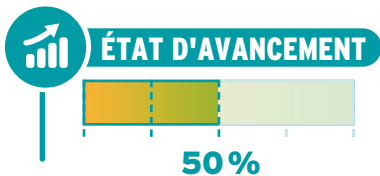
Perpétuer l'appel à projets de la CREEDD, en lien avec des thématiques sur l'environnement et le développement durable.

Renforcer l'action vers les collèges.



Graine Centre-Val de Loire

Perpétuer le partenariat pour l'organisation de « Start-Up Teens », en impulsant des thématiques et des problématiques liées au développement durable



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants : **une quarantaine**

Nombre de projets présentés : **7**

PRÉSENTATION GLOBALE DE L'ACTION

Dans la continuité du **Start-Up Week-End**, l'association **Loir-et-Cher Tech** organise des **Start-Up Teens** : une occasion d'expérimenter l'aventure entrepreneuriale dès le plus jeune âge.

L'inscription est gratuite et la participation réservée aux collégiens.

Il s'agit d'un évènement d'une journée (8h-20h), permettant d'exprimer la diversité et la richesse de ses talents autour de projets. Les intérêts pour les collégiens sont multiples : enrichir l'esprit collaboratif par le travail en équipe, développer la confiance en soi par la prise de parole en public, stimuler l'imagination et la créativité autour d'un projet, apprendre à argumenter et à structurer un discours.

Le conseil départemental soutient et accompagne l'association Loir-et-Cher Tech dans l'organisation de cet évènement.

BILAN 2022

L'association **Loir-et-Cher Tech** a organisé la 4^e édition du **Start-Up Teens**, le samedi 10 décembre 2022 dans les locaux du conseil départemental, sur le thème de la data.

Une quarantaine de collégiens ont participé, répartis en sept équipes (soit sept projets) pour expérimenter l'aventure entrepreneuriale. Les jeunes équipes étaient soutenues par des mentors issus du monde professionnel et des étudiants de l'enseignement supérieur blésois.

À l'issue de ce fourmillement d'idées, les sept équipes en compétition ont toutes été récompensées par un jury, chacune dans un domaine différent, que ce soit pour leur originalité, leur créativité ou encore l'esprit de cohésion.

Parmi les projets présentés : une application carnet de notes pour restaurer la créativité chez les personnes ou encore un logiciel pour aider les personnes âgées à lutter contre les arnaques et protéger les données.

CHIFFRES CLÉS 2022

Convention de partenariat 2021/2022 avec Loir-et-Cher Tech : **10 000 €**

OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET/OU LONG TERME

Renouveler le partenariat avec **Loir-et-Cher Tech** et perpétuer l'accompagnement dans l'organisation des **Start-Up Teens**.

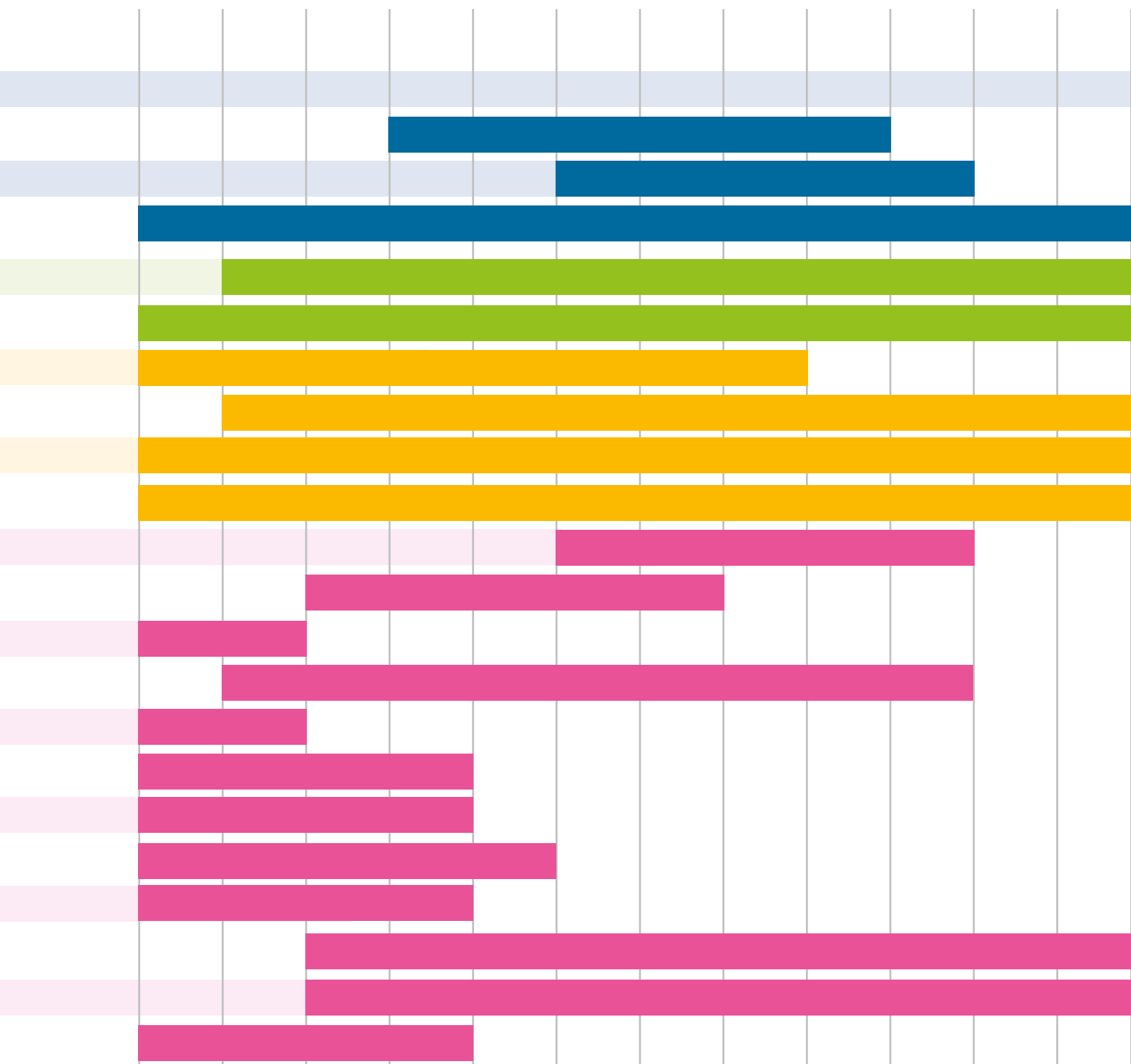


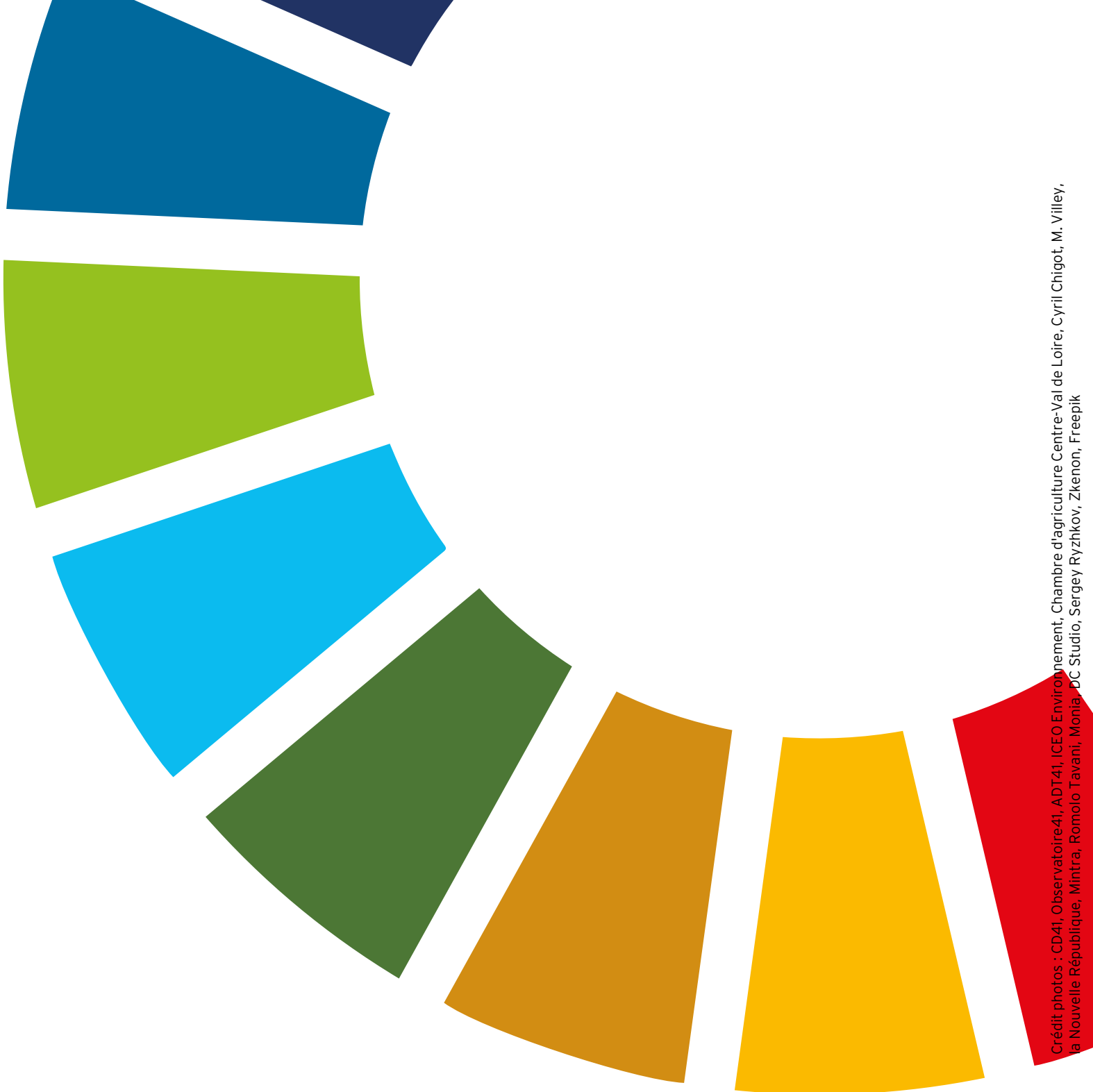
Start-Up Teens édition 2022

Le département s'appuie sur des plans d'orientation pour asseoir ses actions et ses politiques

PROTÉGER LE CLIMAT	Stratégie bas carbone du conseil départemental (en cours de construction)
	Plan de mobilité employeur (en cours de construction)
	Stratégie d'achat durable, responsable et local
	Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER - en préparation)
	Schéma d'alimentation en eau potable (révision programmée en 2024)
PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	Plan Départemental d'actions en faveur des chiroptères
	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (en cours de révision)
VIVRE ENSEMBLE	Plan départemental de la lecture publique en Loir-et-Cher
	Schéma de développement du tourisme équestre en Loir-et-Cher
	PDESI - Plan départemental des espaces, sites et itinéraires - Les sports de nature
	PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
ÊTRE SOLIDAIRE	Schéma Unique des Solidarités (en préparation)
	Schéma de l'Autonomie
	Schéma départemental "accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher"
	Plan départemental "Le 41 en bonne santé"
	Plan "Habitat pour tous en Loir-et-Cher"
	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Loir-et-Cher
	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
	Schéma départemental Enfance Famille
	Plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Stratégie pluriannuelle des Ressources Humaines (dont le programme pluriannuel de santé et de prévention)
Plan d'actions départemental égalité femmes-hommes	
Programme Départemental Insertion & Pacte territorial d'insertion	

2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Place de la République 41020 Blois Cedex

02 54 58 41 41

agenda2030@departement41.fr

www.departement41.fr